

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **111 (1975)**

Heft 30

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

30

Montreux, le 24 octobre 1975

éducateur

1172
Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

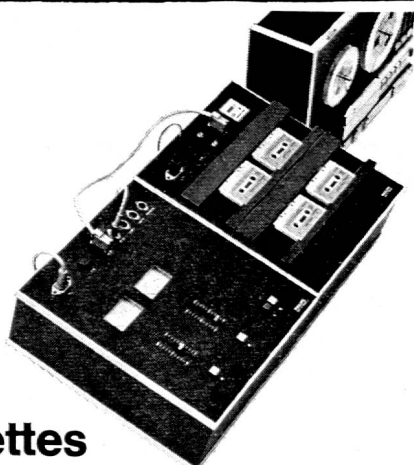
XV^e SÉMINAIRE PÉDAGOGIQUE DE CHEXBRES :

Un passage difficile : de la scolarité obligatoire à l'apprentissage





**Sous le signe de la cassette....
...la gamme
d'appareils Philips pour les écoles**



Banc de copie de cassettes

copie simultanément jusqu'à 40 cassettes,
à une vitesse double de celle de l'original.
Excellente qualité sonore. Pas besoin de for-
mation technique pour l'utiliser. Tout magné-
tophone convient comme appareil-lecteur.

Magnétophone scolaire LFD 2350 AV

Magnétophone portable, très pratique. Deux haut-parleurs incor-
porés, 1 amplificateur de 15 Watts et 1 unité de synchronisation.

Laboratoire AAC III

La «Cadillac» des laboratoires de langues

Laboratoire de langues AA 32 D

Laboratoire audio-actif pour max. 40 élèves

Minilab AA

La «2 CV» des laboratoires de langues

Appareil de laboratoire de langues LCH 0050

Version portable

Appareil à platine professionnelle 3 moteurs. Correspond à une
place individuelle AAC III.

Sur demande, vous recevrez une documentation détaillée sur
les appareils qui ont retenu votre attention.

N'hésitez pas à nous contacter si vous désirez vous informer
sur des supports audiovisuels de l'enseignement qui ne figurent
pas ici.

Philips SA
Dépt Techniques Audio et Vidéo
Case postale
1196 Gland
Téléphone 022/64 21 21



PHILIPS

Réparation et polissage de

MEUBLES ANCIENS

Travail soigné. Prix modérés

René Barrière, ébéniste,
rue du Nord 11, Lausanne. Tél. (021) 23 02 91

Se rend à domicile. Devis sans engagement

LE TÉLÉSIÈGE — TÉLÉSKIS

BUTTES — LA ROBELLA 1220 m - 1438 m

Val-de-Travers

vous offre pour la saison 1975-1976

un forfait libre-parcours

valable lundi - mardi - jeudi - vendredi
pour le prix de **Fr. 10.—** par élève.

En abonnement nominatif avec photo.

Possibilité de logement et pension à Buttes.

Renseignements : tél. (038) 61 15 24 - 61 33 33.

Belet & Cie, Lausanne

Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de
bois pour classes de travaux manuels.

Bureau et usine :

Chemin Maillefer, tél. (021) 37 62 21
1052 Le Mont/Lausanne.



Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 2300 membres de la
SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des
prestations complémentaires pour séjour en clini-
que, prestations en cas de tuberculose, maladies
nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison
maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à
Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

Pour vos imprimés



une adresse

Corbaz s.a. Montreux

22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

Sommaire

15^e SÉMINAIRE « JEUNESSE ET ÉCONOMIE »

Un passage difficile : de la scolarité obligatoire à l'apprentissage

Editorial	679
Exposé de J.-J. Maspéro	680
Exposé de R. L'Eplattenier	681
Exposé de C. Zahn	685
Exposé de E. Weber	686
Exposé de M. Turnberg	688
Exposé de M. Buchs	691
Exposé de J. Tritschler et J. Corthay	693
Enquête de Jeunesse et Economie	696
Quelques réactions	697
Discussions par groupes	699
Débats	699
Coupures de presse	701

VAUD

Maîtresses enfantines	702
-----------------------	-----

GENÈVE

Assemblée générale	702
--------------------	-----

NEUCHÂTEL

Absentéisme scolaire	703
Double salaire	703
Radiophotographie	703

JURA

Réforme et prolongation de la formation des enseignants	703
Pauvre Espagne, pauvre de nous	704
Centre de perfectionnement	704

FRIBOURG

Centre de documentation pédagogique	704
-------------------------------------	-----

DIVERS

Service de placements	706
Eumig	706
CRoTCES	706
Chat botté	706

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Éducateur (numéros impairs) :
Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :
Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1605 Chexbres.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 35.— ; étranger Fr. 45.—.

Editorial

Un dialogue à poursuivre

Les 6 et 7 juin derniers, la commission romande de Jeunesse et économie renouvelait avec une vieille tradition : elle invitait les représentants de l'école et de l'économie à une nouvelle confrontation de leurs opinions et cela sur le belvédère de Chexbres.

Si le thème choisi l'an dernier, « La dépendance du système scolaire par rapport à l'économie » nous avait fait assister à une empoignade sans concession, le sujet plus pratique de cette année, à savoir « Un passage difficile : de la scolarité obligatoire à l'apprentissage » permet, dans une certaine mesure, le rétablissement d'un dialogue plus constructif.

Au centre du débat, les apprentis avec leurs problèmes : critique de l'école et de ses programmes, choix de la profession, rôle de l'orientation, intégration dans le milieu professionnel, avantages et inconvénients de la situation, critique des cours et de leur contenu, climat et conditions de travail, perspectives professionnelles constituaient autant de thèmes révélés par l'enquête-sondage de la commission et traités par les orateurs du séminaire. Enseignants, représentants du monde patronal et des syndicats, orienteurs professionnels, observateurs sociaux, tous intéressés à des titres divers au problème évoqué ont apporté leur contribution au débat général du samedi matin.

En simplifiant à l'extrême, on pourrait résumer exposés et débats par cette formule : idéalisme contre pragmatisme. Idéalisme des enseignants qui tentent de faire de leurs élèves des adolescents puis des adultes responsables et autonomes alors que les milieux patronaux souhaitent voir l'école apporter d'abord aux élèves les bases nécessaires à la réussite d'un apprentissage (connaissances du calcul, des mathématiques, de la langue parlée et écrite, habitudes d'ordre et de méthode). L'on n'a certes pas trouvé de solution miracle mais on s'est écouté de part et d'autre, on a ainsi pu nuancer son jugement ou encore renforcer sa conviction, l'étayer d'arguments nouveaux.

Au-delà des exposés, des prises de position, des débats, Chexbres demeurent un lieu de rencontre entre deux mondes qui souvent s'ignorent superbement ou se critiquent vertement. Si, de temps à autre et dans le feu de la discussion, la polémique apparaît, elle s'estompe très rapidement dans le cadre des travaux de groupes, d'entretiens particuliers voire encore lors de la traditionnelle verrée du vendredi soir.

Ainsi, le premier but de telles rencontres, assurer l'information réciproque des différents participants est atteint. L'an prochain, un nouveau thème sera débattu à Chexbres. Les enseignants comme les milieux du commerce et de l'industrie ne pourront qu'en tirer profit.

En attendant, je suggère à tous nos collègues qui n'ont pu prendre part à ces débats de lire les comptes-rendus que vous présente ce numéro. Ils sont à certains égards révélateurs de l'état d'esprit de chacun des principaux partenaires.

F. Bourquin.

15^e SÉMINAIRE JEUNESSE ET ÉCONOMIE

Un passage difficile : de la scolarité obligatoire à l'apprentissage

Programme

Vendredi 6 juin 1975

Ouverture du séminaire par M. Jean-Claude Delaude, chargé d'actions de la société Jeunesse et économie en Suisse romande.

Allocution de bienvenue de M. Jean-Jacques Maspéro, président de la Société pédagogique romande (SPR).

La situation de l'apprentissage dans notre pays par M. Roger L'Eplattenier, chef de la section de l'enseignement de l'OFIAMT à Berne.

Les objectifs de l'orientation professionnelle par M. Charles Zahn, directeur de l'Office cantonal d'orientation professionnelle à Lausanne.

L'apprentissage : quelques réflexions d'un chef de personnel par M. Ernest Weber, chef du personnel, Firmenich S.A., Genève.

La formation professionnelle : réalités et perspectives par M. Marcel Turberg, président de l'association jurassienne des maîtres aux écoles professionnelles à Delémont.

Les apprentis et les syndicats par M. Michel Buchs, secrétaire central FOBB à Lausanne.

Impressions et réactions de jeunes travailleurs et apprentis par MM. Jean Tritschler et Jacky Corthay, pasteurs, ministre protestant parmi les apprentis et jeunes travailleurs, Genève.

Exposé des résultats d'une enquête effectuée auprès d'apprenti(e)s de Suisse romande sur le sujet du passage de l'école obligatoire vers l'économie.

Samedi 7 juin 1975

Travaux de groupe et discussions générales de synthèse animé par les membres de la commission « Jeunesse et économie ».

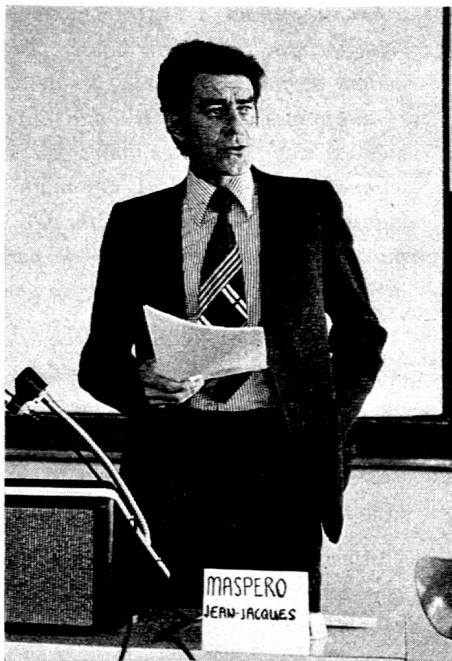
Allocution de bienvenue

M. JEAN-JACQUES MASPÉRO, PRÉSIDENT SPR

Grâce au dynamisme toujours renouvelé de la société « Jeunesse et économie », j'ai le plaisir, au nom du comité central de la SPR, de vous souhaiter la bienvenue à ce 15^e séminaire de Chexbres.

Comme toujours, le thème d'étude de notre rencontre plaque avec l'actualité.

En effet, qui n'a pas été informé, ces derniers temps surtout, des problèmes du préapprentissage, de l'apprentissage lui-même et plus particulièrement, de l'insertion des apprentis dans la vie active (pour autant que cette vie active le soit réellement et ne réserve pas la triste surprise du chômage).



Nous devons donc placer nos délibérations dans le contexte particulièrement délicat des transformations socio-économiques actuelles, et, parallèlement, sous le signe d'une option fondamentale pour des enseignants : l'épanouissement des jeunes.

Le rapport du congrès de Genève adopté par la SPR en novembre, de

même que les recommandations de la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante, récemment discutées lors d'un séminaire à Helsinki, sont susceptibles de fournir un cadre à nos discussions.

Je me permets, en guise d'introduction, de vous en soumettre quelques éléments qui, de prime abord peuvent paraître assez vagues, comme cette définition de l'éducation adoptée par la SPR et par les participants au séminaire d'Helsinki :

« L'éducation doit permettre à chacun de se développer harmonieusement, de mener une vie professionnelle enrichissante, de faire face, de manière active, lucide et responsable, dans sa profession et dans son rôle de citoyen, aux problèmes posés par la transformation de la société. »

« Toute personne devrait avoir le droit de recevoir une éducation de base de caractère général qui comprenne une formation technique et la préparation à une activité professionnelle. »

« Il devrait y avoir continuité et cohérence entre les précédentes étapes de l'éducation et les possibilités offertes au groupe d'âge de 16 à 19 ans. »

Au sujet des besoins nouveaux de l'éducation de ce groupe d'âge, notre position est la suivante :

« En raison de l'évolution des besoins de main-d'œuvre et des technologies il faudrait donner à chaque individu une formation initiale qui lui permette de s'adapter, de se recycler et même éventuellement de changer ultérieurement de qualification professionnelle. Le système ne devrait comporter aucune impasse. L'éducation doit répondre à ces nécessités. »

Puis en ce qui concerne l'éducation professionnelle :

« Ce qui est donc nécessaire, c'est une éducation qui associe l'enseignement général et la formation orientée vers une profession de sorte que le choix final du métier se fasse le plus tard possible. »

« La spécialisation dans certains secteurs professionnels devrait être progressivement entreprise, sans être trop étroitement délimitée. »

« L'adaptation à la pratique professionnelle selon le poste d'emploi devrait être assurée par l'employeur, ou par des stages plus courts préalablement à la prise de l'emploi. »

« L'éducation des jeunes gens doit être réaliste, compte tenu de la société et de la vie professionnelle de leur temps. »

Ces principes supposent évidemment une profonde modification des objectifs et des programmes.

« Il faudrait définir des objectifs fondamentaux de l'éducation de sorte qu'à partir de cette base, chaque individu puisse accéder à des niveaux appropriés de connaissance et de qualification. »

« Les programmes d'étude des jeunes gens doivent être équilibrés ; en plus des éléments intellectuels et manuels, les activités permettant le développement esthétique, affectif et physique de l'individu doivent y trouver place. »

Quant aux possibilités de formation ultérieure, un énorme effort doit être consenti.

« Il devrait y avoir de plus larges et plus souples possibilités d'éducation et de formation après l'âge de 16 ans, de façon que les élèves qui quittent leurs études à plein temps pour prendre un emploi puissent continuer leur éducation en reprenant des études à plein temps ou en prenant part à des cours à temps partiel. »

« Tous les jeunes gens qui ont un emploi à plein temps devraient avoir le droit de suivre des cours à temps partiel pendant les heures de travail. »

Les beaux principes que je viens d'énoncer resteront lettre morte sans une collaboration efficace des milieux concernés. Elle est mentionnée en ces termes.

« La coopération entre le système d'éducation, l'industrie et les professions devrait être renforcée. »

M^{mes}, MM., depuis plus de 15 ans, la société « Jeunesse et économie » travaille au renforcement de cette coopération.

Gageons que nous saurons, au cours de ces rencontres, trouver les moyens d'une meilleure compréhension mutuelle.

Au nom de tous, j'exprime nos plus vifs remerciements à la commission qui a préparé ce séminaire, particulièrement à M^{me} Balestra et à M. J.-C. Delaude qui en assument la réalisation avec une compétence sans défaut.

La situation de l'apprentissage dans notre pays

M. ROGER L'EPLATTENIER, OFIAMT



Permettez-moi de vous féliciter très chaleureusement de vous préoccuper du problème de la formation professionnelle. Plus de $\frac{7}{10}$ des jeunes gens et plus du $\frac{1}{3}$ des jeunes filles émancipés de l'école reçoivent une formation professionnelle conformément à la loi fédérale. Il est donc bien normal et logique que les enseignants se préoccupent du sort de la moitié de leurs élèves. Le thème du séminaire de cette année « Un passage difficile : de la scolarité obligatoire à l'apprentissage » ou si l'on veut l'insertion des jeunes dans la vie active, est un sujet de haute actualité qui fait suite d'ailleurs au thème de l'année dernière.

Sujet de haute actualité car :

- l'apprentissage a été maintes fois décrié, remis en question ces dernières années ;
- la situation économique actuelle tend à compliquer le problème ;
- on étudie actuellement un projet de nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle.

Vous m'avez demandé, dans ce contexte, de vous parler de la situation de l'apprentissage dans notre pays. Je le fais bien volontiers, mais je ne m'y attarderai que dans la première partie de mon exposé. Parler d'une situation, c'est relater un fait statique. Or, notre système de formation professionnelle se veut dynamique — d'où une nouvelle loi en préparation — et je me permettrai d'esquisser

brèvement quelques-unes des innovations que nous aimerions introduire le plus rapidement possible ; ce sera l'objet de la deuxième partie de l'exposé.

Situation actuelle

C'est la loi fédérale de 1963 et son ordonnance d'exécution de 1965 qui régissent la formation professionnelle en Suisse. Le champ d'application de la loi s'étend à l'artisanat, l'industrie, le commerce, les hôtels et restaurants, les services, l'économie familiale. Vous constatarez d'emblée que la formation professionnelle dans l'agriculture, dans la sylviculture, les professions paramédicales, les professions académiques, l'enseignement en est exclue.

Les principaux chapitres de la loi sont consacrés à l'orientation professionnelle, l'apprentissage (formation de base), le perfectionnement professionnel, les subventions fédérales. Je laisserai de côté le problème de l'orientation professionnelle qui sera traité tout à l'heure par M. Zahn. Je m'attarderai par contre à celui de l'apprentissage ou de la formation de base et ne ferai qu'effleurer celui du perfectionnement professionnel et des subventions.

Comment peut-on, selon la loi actuelle, acquérir une formation professionnelle de base ?

- par un apprentissage dans une entreprise avec fréquentation simultanée de l'école professionnelle ;
- par un apprentissage dans une école de métiers à plein temps ;
- par la fréquentation d'une école de commerce reconnue.

Mais qui donc fait un apprentissage dans une entreprise ou dans une école à plein temps ?

En 1974, 72 % des jeunes gens (34 931) et 35 % des jeunes filles (16 628) émancipés des écoles (15 à 16 ans) sont entrés en apprentissage ; cela représente une augmentation de 3,5 % par rapport à 1973. A fin 1974, 143 065 apprentis étaient au bénéfice d'un contrat d'apprentissage soit 102 600 jeunes gens et 40 465 jeunes filles, soit 2,8 % de plus qu'en 1973. 5 % seulement de tous ces apprentis reçoivent leur formation dans une école à plein temps. Cette proportion est sensiblement plus élevée dans les cantons de Genève et de Neuchâtel qui disposent d'un assez grand nombre d'écoles professionnelles à plein temps.

L'apprentissage dans l'entreprise

Il existe environ 260 professions réglementées qui sont soumises à la loi fédérale. Cela veut dire que chacune de ces professions a un règlement d'apprentissage propre qui précise :

- la durée de l'apprentissage (1 à 4 ans) ;
- les conditions requises de l'entreprise ;
- le programme de formation par année ou semestre d'apprentissage ;
- les exigences des examens de fin d'apprentissage.

La surveillance de l'apprentissage incombe aux cantons qui désignent à cet effet des commissaires professionnels ou inspecteurs. Ceux-ci ont pour tâche de visiter les apprentis à leur lieu de travail au moins une fois l'an ; dans leur rapport ils relèvent si les conditions de travail de l'apprenti sont normales et si les matières du programme sont enseignées systématiquement. Les cantons, d'entente avec les associations professionnelles, peuvent organiser des examens intermédiaires.

En plus de cette formation pratique, tous les apprentis ont l'obligation de fréquenter l'école professionnelle à raison d'un jour ou d'un jour et demi par semaine. Ils y acquièrent des connaissances théoriques telles que la technologie, le dessin, les sciences, les mathématiques et parfois leurs connaissances en culture générale (français, connaissances commerciales, civisme et économie).

Une autre innovation, dont il est de plus en plus fait usage, consiste dans l'organisation de cours d'introduction aux métiers. Il s'agit de cours de 1 à 3 semaines, quelquefois plus, où les apprentis qui commencent leur formation sont groupés dans un atelier pour apprendre les éléments de base de la profession. C'est une formation à plein temps qui peut se poursuivre au début de la 2^e ou de la 3^e année d'apprentissage. L'organisation de ces cours d'introduction incombe aux associations professionnelles ; le programme d'enseignement doit être approuvé par la Confédération.

L'article 9 de la loi fédérale précise que les apprentis ne peuvent être formés que par les maîtres d'apprentissage qui ont les capacités professionnelles et les qualités personnelles nécessaires et donnent toute garantie qu'ils les instruiront conformément aux règles de l'art, avec la compréhension nécessaire et sans péril pour leur santé ou leur moralité.

Comme il est précisé plus haut, c'est le règlement d'apprentissage qui fixe, semestre par semestre, année par année, les exercices pratiques que le maître d'apprentissage doit enseigner à son apprenti. Certains le font de façon empirique. D'autres ont un plan systématique allant du simple au plus difficile. Certaines grandes entreprises ont même créé des ateliers d'apprentissage, véritables écoles de métiers où les apprentis sont formés en dehors du circuit de production ; ils n'y sont intégrés que pour des stages. La formation des apprentis y est confiée à des moniteurs choisis dans l'entreprise même et qui ont fait preuve tout à la fois de dons pédagogiques et de grandes qualités professionnelles.

Apprentissage dans une école à plein temps

Ces écoles assurent tout à la fois la formation pratique et dispensent l'enseignement théorique et la culture générale aux apprentis. On peut y apprendre une trentaine de professions dans les domaines de la mécanique, de l'électronique, de l'horlogerie, dans les métiers féminins et les professions artistiques. Le programme de formation est le même que pour l'apprentissage dans l'entreprise. Toutefois, ces écoles ayant la possibilité d'opérer un choix à l'admission, elles peuvent ainsi développer davantage la formation théorique et faciliter ainsi à leurs élèves l'accès à l'Ecole technique supérieure ou à l'Ecole des Beaux-Arts.

L'examen de fin d'apprentissage qui sanctionne les capacités des élèves de ces écoles à plein temps est le même que pour les apprentis formés dans une entreprise. Le candidat qui le réussit obtient le certificat fédéral de capacité (CFC) reconnu dans tout le pays.

L'école professionnelle

L'école professionnelle a pour tâche de dispenser aux apprentis les connaissances théoriques nécessaires à l'exercice de leur profession ; grâce à des branches de culture générale, elle doit leur permettre d'épanouir leur personnalité.

L'enseignement théorique est toujours dispensé par des gens issus des professions et qui ont plusieurs années de pratique. Au début de leur engagement, ces maîtres professionnels reçoivent une formation pédagogique qui les initie aux méthodes d'enseignement et à l'utilisation des moyens audio-visuels. Le maître doit jouir de l'entière confiance de ses élèves et être à même de les entraîner à

s'instruire et à se perfectionner. La majorité d'entre eux sont des auxiliaires qui, en dehors de leur activité professionnelle, consacrent quelques heures par semaine à l'enseignement professionnel.

L'enseignement de la culture générale est confié à des maîtres primaires ou licenciés qui ont reçu une formation complémentaire. Les programmes de français, d'éducation civique, d'économie nationale et de connaissances commerciales visent, bien sûr, à apporter à nos apprentis un bagage de connaissances nouvelles, mais aussi à leur donner une plus grande ouverture d'esprit. Le but de cet enseignement est de les amener à juger par eux-mêmes, de les inciter à se cultiver en vue de leur perfectionnement ou de recyclages ultérieurs.

Perfectionnement professionnel et subventions

Dans une septantaine de professions, les gens de métiers ont la possibilité de parfaire leurs connaissances théoriques et pratiques afin d'acquérir le diplôme de maîtrise fédérale. Récemment, des écoles techniques ont été créées qui, en 2 ans d'études après l'apprentissage, forment des techniciens. Enfin, toute une série d'écoles techniques supérieures assurent en 3 ans la formation des ingénieurs techniciens ETS. Toutes les mesures prises en vue de la formation professionnelle, à l'exception de la formation dans l'entreprise, bénéficient de subventions de la part de la Confédération oscillant entre 18 et 50 % des frais effectifs. Il vous intéressera peut-être de savoir que notre budget pour 1975 s'élève à 186 millions de francs uniquement pour la formation. Il y a lieu d'y ajouter 72 millions pour les constructions.

De nombreuses critiques à l'égard de notre système de formation professionnelle ont été émises ces dernières années. D'aucuns voudraient supprimer complètement l'apprentissage dans l'entreprise et le remplacer par une formation dans des écoles à plein temps. Il est indéniable que la formation dans ces établissements présentent de grands avantages d'assurer une formation très systématique des jeunes et de les maintenir dans un système scolaire pendant encore 3 ou 4 ans. Il faut toutefois se rendre à l'évidence qu'il est matériellement impossible en peu de temps de créer les établissements susceptibles d'accueillir les 140 000 apprentis actuels. Il est bon aussi de savoir qu'un élève d'école à plein temps coûte au moins 5 fois plus aux pouvoirs publics qu'un apprenti formé dans une entreprise. Sans crainte de se

tromper, on peut affirmer que ces écoles ne seraient pas à même de recevoir autant de jeunes et qu'ainsi le nombre des jeunes sans formation professionnelle augmenterait considérablement.

Certes, le passage de l'école primaire ou secondaire à l'apprentissage est souvent fort rude, surtout pour des jeunes de 15 ans. L'intensification des cours d'introduction permettra certainement une meilleure adaptation de nos jeunes à la vie dans l'entreprise. Si le nombre des apprentis a augmenté ces dernières années, celui des échecs aux examens de fin d'apprentissage a lui aussi augmenté puisqu'il se situe actuellement à environ 10 %. Ce chiffre peut paraître excessif. Nos apprentis qui échouent à l'examen de fin d'apprentissage ont la possibilité de prolonger leur formation et de se représenter à l'examen de fin d'apprentissage. On doit toutefois se poser la question de savoir pourquoi ce nombre d'échecs a pareillement augmenté. Je pense que la cause principale réside dans le fait que les entreprises, durant ces dernières années de haute conjoncture, ont engagé trop de jeunes peu doués ; je n'irai pas jusqu'à dire qu'il fallait à tout prix occuper un poste de travail. En effet, les autorités ont aussi leur part de responsabilité dans cet état de fait car on a encouragé tout un chacun à faire un apprentissage afin d'obtenir ce fameux papier, en l'occurrence le CFC, certificat ou diplôme que chaque Suisse aime avoir en poche. Il est certain que la récession économique actuelle aidera à assainir la situation.

On sait déjà, selon les renseignements fournis par des offices d'orientation professionnelle de Suisse alémanique, que les jeunes qui n'ont pas terminé normalement leur 8 ou 9 années de scolarité obligatoire ont beaucoup de peine, actuellement, à trouver une place d'apprentissage.

Selon un délégué français à une récente réunion d'experts à l'OCDE, l'apprentissage est la forme la plus élaborée d'insertion des jeunes dans la vie active. Cette déclaration venant d'un Français, me paraît extrêmement importante. En effet, chez notre grand voisin de l'ouest, depuis bien des années on a mis l'accent sur la formation dans des écoles à plein temps. On peut donc admettre que la formation professionnelle par la voie de l'apprentissage est un système parfaitement valable aujourd'hui encore. Il faut l'aménager, il faut le rendre attractif, il faut le contrôler, il faut prendre toutes mesures utiles afin que le jeune qui s'y lance y reçoive une formation professionnelle de qualité et ait la possibilité d'épanouir sa personnalité. Ce serait en effet une erreur de penser que seules les études lon-

gues sont valables, que les universitaires sont gens plus qualifiés que ceux qui sortent d'autres établissements de formation : un ébéniste ou un mécanicien est tout aussi qualifié qu'un docteur ès... dans la tâche qui lui est confiée. Mais il appartient aussi à l'école primaire et à l'école secondaire de préparer les enfants à cette vie professionnelle. Au lieu d'augmenter toujours davantage les connaissances intellectuelles dans les classes terminales, il serait souhaitable, voire nécessaire, de préparer plus soigneusement les élèves à l'entrée dans cette importante phase de la vie qu'est l'apprentissage. Ce que je veux dire, c'est que les classes terminales de l'école devraient plus que cela n'a été le cas jusqu'à ce jour, être mises au service de cette préparation, soit sous forme de classes d'orientation professionnelle, soit d'une autre manière appropriée. Les élèves des classes terminales devraient être initiés au problème de la technologie tout comme à ceux du monde du travail.

Mais au fait, notre système actuel de l'apprentissage dans l'entreprise est-il vraiment aussi mauvais que certains le prétendent ? La réputation de qualité dont les produits suisses de toutes les branches jouissent dans l'univers entier, malgré le progrès constant de la production étrangère, prouve plutôt le contraire. Cette réputation n'est pas uniquement le mérite des esprits ingénieux et des capitaines de l'économie, mais tout autant celui des milliers d'ouvriers et de cadres moyens qui doivent en bonne partie à l'apprentissage leurs connaissances approfondies et une grande conscience professionnelle.

Innovations prévues

Ceci étant dit sur la situation actuelle, permettez-moi maintenant d'aborder brièvement quelques-unes des innovations prévues visant à l'amélioration de la formation professionnelle dans notre pays.

Une importante innovation consiste à développer assez massivement les **cours d'introduction**. Je vous rappellerai que ces cours d'introduction ont pour but d'initier les apprentis à des techniques nouvelles. Ils peuvent se situer au début de l'apprentissage ou à un autre moment, de préférence toutefois dans la première moitié de l'apprentissage. Ces cours sont destinés à tous les apprentis de la même profession et sont organisés dans des ateliers-écoles.

L'enseignement y est à plein temps et est assuré par des moniteurs qualifiés. A l'exception des informations très dé-

taillés concernant la prévention des accidents, ces cours d'introduction sont essentiellement pratiques. Alors qu'actuellement ils ne s'étendent que sur 3 semaines au maximum, à l'avenir ils pourront être organisés sur une période allant jusqu'à $\frac{1}{4}$ de la durée de l'apprentissage. Ces cours permettent de donner aux jeunes, à un moment clef de l'apprentissage, une formation très systématique dans des techniques nouvelles. Cela constitue un avantage indéniable, toutes les entreprises n'étant pas à même d'assurer cette formation systématique à cause de leur structure interne.

Par l'extension de ces cours, par leur structuration et le caractère obligatoire qui leur est conféré, notre système de formation professionnelle de dualiste qu'il était devient un système à 3 composantes : l'entreprise d'apprentissage, le cours d'introduction et l'école professionnelle. Il s'agit de ce qu'on appelle communément l'apprentissage combiné.

Toujours dans la perspective d'améliorer la formation dans l'entreprise, il est prévu d'astreindre les **maîtres d'apprentissage** (les patrons) à fréquenter des **cours de formation** qui doivent les préparer à leur tâche de formateur. Cette formation doit comprendre environ 50 heures. L'organisation ne doit pas être fixée d'une façon rigide : il peut s'agir de cours du soir pendant l'hiver, de cours concentrés pendant des périodes creuses propres à une profession ou selon d'autres formules encore. La psychologie des adolescents, certains aspects sociologiques et pédagogiques constituent l'essentiel du programme de ces cours.

En 1970 déjà, nous avons créé l'**Ecole professionnelle supérieure**. Cette école, complémentaire de l'école professionnelle, a pour objectif d'apporter un complément culturel aux apprentis les plus doués. La littérature, l'histoire contemporaine, les mathématiques, les sciences constituent les branches clefs de son programme d'étude. Son enseignement est dispensé à raison d'un jour supplémentaire par semaine ; ainsi les apprentis qui fréquentent cette Ecole professionnelle supérieure ne bénéficient plus que d'une formation pratique dans l'entreprise de 3 jours par semaine. Environ 5 à 6 % de l'ensemble des apprentis bénéficient de cette formation complémentaire. Cela peut paraître peu et c'est une critique qui nous est fréquemment adressée que l'Ecole professionnelle supérieure ne profite qu'à une élite mais que l'on délaisse la grande masse des apprentis.

Je vous ai dit, dans la première partie de mon exposé, que la situation économi-

que actuelle contribuerait à une plus grande sélection des apprentis; en d'autres termes cela veut dire qu'un nombre croissant de jeunes moins doués ne pourront plus recevoir une formation professionnelle complète. Il n'est nullement dans notre intention de nous désintéresser de la formation de ces jeunes-là. C'est pourquoi tout un chapitre de la nouvelle loi est consacré à la **formation des semi-qualifiés**. Les activités exercées par les semi-qualifiés représentent un éventail extrêmement large. Elles ne varient pas seulement de profession à profession, mais souvent encore d'entreprise à entreprise. Pour exercer une telle activité il suffit quelque fois d'une initiation de quelques jours; dans d'autres cas, une formation d'une année est nécessaire. Tenant compte de cette situation, la nouvelle loi prévoit que la formation des semi-qualifiés peut être réglementée lorsque la durée de l'initiation est de 6 mois au moins. On peut évidemment avoir une autre conception quant à la durée minimale nécessaire. Toutefois, si elle était fixée à 1 année, il est assez certain que la plus grande partie des semi-qualifiés ne seraient pas touchés par les mesures de formation prévues. La situation économique incertaine et changeante actuelle postule certainement en faveur d'une réglementation de la formation des semi-qualifiés; il se pourrait en effet qu'un moins grand nombre de places d'apprentissage soient disponibles, ce qui entraînerait automatiquement l'accroissement du nombre des semi-qualifiés. Leur formation dans le cadre de dispositions normalisées qui assureraient une initiation systématique à leur activité et leur apporteraient, grâce à l'enseignement professionnel, un complément de connaissances théoriques et de culture générale, serait certainement aussi utile que souhaitable.

Afin de rendre notre système de formation professionnelle souple, attractif, efficace, nous avons créé de **nouvelles formes d'apprentissage**. C'est ainsi, par exemple, que l'on a introduit l'**apprentissage échelonné**. Dans le domaine de la vente, le premier échelon de formation dure 2 ans et débouche sur un certificat fédéral de capacité de vendeur. Moyennant un apprentissage complémentaire d'une année, le vendeur qualifié peut accéder à un second degré qui débouche sur un certificat fédéral de capacité d'employé du commerce de détail.

Dans le domaine de l'industrie des machines, on tend à supprimer un certain nombre d'apprentissage afin de concentrer la formation sur des professions fondamentales. C'est ainsi que l'on a créé l'**apprentissage différencié**. Selon les capacités des jeunes ou leur motivation, ils

peuvent choisir un apprentissage court de 2 ans, comme conducteur de machines-outils par exemple, ou un apprentissage beaucoup plus complet, d'une durée de 4 ans, dans le même domaine d'activité, p. ex. l'apprentissage de mécanicien de machines.

Sans modifier la structure actuelle de l'apprentissage, on a également fait des essais de **formation alternée**. A une période de formation pratique dans l'entreprise succède une période de formation théorique à l'école professionnelle. A de rares exceptions près, les essais tentés n'ont pas été très concluants.

Parallèlement à toutes ces mesures visant à améliorer la formation pratique dans l'entreprise, à donner aux maîtres d'apprentissage une formation meilleure, à créer des systèmes nouveaux, il fallait aussi se préoccuper de l'amélioration de l'**enseignement professionnel**. Qui dit enseignement, dit maîtres. Il s'agit donc de former des maîtres, de les mieux former, d'assurer leur formation permanente. A cet effet, la Confédération a créé il y a quelques années, un Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle. 2 catégories de maîtres y sont formés à plein temps: les maîtres de branches générales et les maîtres de branches techniques. Les premiers sont principalement recrutés parmi les maîtres primaires qui reçoivent à l'institut un complément de formation culturelle, une formation psychopédagogique adaptée aux apprentis, et sont initiés très systématiquement aux diverses branches qu'ils auront à enseigner. Les seconds, titulaires du diplôme de maîtrise fédérale ou d'ingénieur-technicien ETS, y reçoivent une formation psychopédagogique complète et y complètent leur culture générale. En outre, l'Institut fonctionne comme centre de documentation en matière d'enseignement professionnel, recommande les manuels et les moyens auxiliaires d'enseignement les mieux adaptés à l'enseignement professionnel. Enfin, le Département fédéral de l'économie publique peut confier à l'Institut des tâches particulières de recherche dans le domaine de la formation professionnelle.

Il est temps d'apporter une conclusion à cet exposé déjà trop long. Il ne fait pas de doute que l'apprentissage est un moyen efficace d'insertion professionnelle et sociale pour une fraction importante de la jeunesse, peu attirée par les disciplines abstraites. Hélas! les métiers manuels font l'objet d'une discrimination dans certains milieux d'enseignants. Ceux-là estiment que seules des études longues peuvent valoriser l'individu. Or j'estime

que l'enseignement général devrait permettre à tous les élèves d'acquérir des méthodes de travail, de former des attitudes, de se préparer à aborder les réalités et les questions pratiques.

Certes, les langues et les mathématiques sont les moyens classiques de culture. M. R. Uldry, directeur de l'Office d'orientation et de formation professionnelle de Genève, a pleinement raison lorsqu'il affirme que « les sciences appliquées, la technologie d'un métier, voire sa pratique, sont aussi source de culture. Au-delà des gestes du métier, l'apprenti est appelé à réfléchir sur le sens des opérations à exécuter, sur la réaction de la matière, sur les outils et les machines qu'il façonne, sur les conséquences économiques de son travail. Toutes ces opérations peuvent éveiller la curiosité, développer le jugement et la sensibilité au même titre qu'un texte d'auteur. Finalement, si l'apprentissage est conçu comme un temps de performance permettant à l'adolescent et au jeune adulte de s'équiper et d'atteindre le niveau de compétence qu'il ambitionne, il aura trouvé sa nouvelle dimension: il sera devenu un moyen aussi valable que les études à plein temps, non seulement pour satisfaire les exigences de l'économie, mais surtout pour contribuer à sa manière et en toute liberté au mieux-être de l'homme. »

Notre système d'apprentissage, tout en préparant à un emploi déterminé, tend à donner à l'ouvrier qualifié la capacité de s'adapter en utilisant différemment et d'une manière plus autonome les connaissances théoriques et pratiques de sa qualification. L'aptitude à recevoir une formation ultérieure et complémentaire doit s'acquérir du même coup. D'où notre souci constant de concevoir la formation professionnelle comme un élément de l'éducation permanente. Il faut bien sûr que cette formation professionnelle permette aux jeunes d'apprendre et de pratiquer le métier qui convient le mieux à leurs aptitudes et à leurs aspirations; mais il faut aussi qu'elle leur donne une ouverture d'esprit, développe leur esprit critique, les mette à même de poursuivre leur formation s'ils en ont l'envie. Le jour où notre pays aura des structures mieux établies pour une formation et une éducation permanentes, il faudra que nos travailleurs qualifiés, nos techniciens, nos professionnels diplômés et nos ingénieurs-techniciens ETS aient la possibilité de s'insérer dans ce système. On parle beaucoup de l'amélioration de la qualité de la vie: je souhaite vivement que les efforts entrepris dans notre pays en matière de formation professionnelle y contribuent largement.

Les objectifs de l'orientation professionnelle

M. CHARLES ZAHN, ORIENTEUR, LAUSANNE



De la dépendance de l'enfant à l'autonomie de l'adulte

Le rattachement de l'Office d'orientation professionnelle au Département de l'instruction publique démontre clairement que l'activité des conseillers en orientation est intégrée dans le processus éducatif qui va permettre à l'enfant, totalement dépendant dans son jeune âge, d'accéder par étapes successives à son autonomie d'adulte.

L'instruction de base, jusqu'à 15-16 ans, revêt un caractère obligatoire ; elle s'adresse à des enfants dépendants. La poursuite d'études ou la formation professionnelle n'est imposée à quiconque ; elle s'adresse à des adolescents qui ont acquis une certaine autonomie, adolescents qui devraient être, avec l'aide de leurs parents, à même de déterminer ce qui leur convient et ce qui leur sera utile, en fonction de l'image qu'ils ont d'eux-mêmes et face aux possibilités qui leur sont offertes.

L'usage de cette autonomie doit s'apprendre et s'exercer. Cette liberté nouvelle sous-entend que les jeunes gens, garçons et filles, aient une image cohérente d'eux-mêmes et une vision complète et objective des possibilités offertes par le milieu social et économique dans lequel ils seront appelés à s'intégrer.

S'inspirant de ces quelques réflexions, l'orientation professionnelle cherche à remplir une mission éducative dont le but serait de donner la possibilité à chaque grand écolier d'exercer son autonomie à l'occasion d'un choix scolaire ou professionnel.

Or, toute démarche personnelle et autonome ne peut résulter que d'un besoin ressenti par le sujet. L'expérience nous montre que le besoin de choisir une voie de formation ne naît spontanément, chez la majorité des grands élèves, qu'à la veille de leur libération scolaire ou à l'occasion d'un événement fortuit. Bien souvent, ils répondent à ce besoin par un choix hâtif conditionné par une opportunité ou sur la base d'un conseil qui ne revêt guère une valeur éducative.

Si l'orientation professionnelle veut être ce maillon éducatif entre la scolarité obligatoire et une formation librement choisie, elle se doit, au départ, de provoquer le besoin d'un choix autonome, puis de soutenir ce besoin, seul levier qui poussera l'élève à recueillir l'information nécessaire à tout choix et seul levier à une activité librement consentie pouvant déboucher sur une décision dont l'intéressé se sent le principal responsable.

I. Dispositions légales — extraits

Loi fédérale du 20.9.1963.

Art. 2

1. L'orientation professionnelle tend à aider les mineurs à choisir une profession conforme à leurs aptitudes et à leurs goûts ; elle s'exerce par l'information générale et par des consultations individuelles, avec le concours des parents, de l'école et des milieux économiques.

2. L'orientation professionnelle est également au service des adultes qui n'ont pas appris de profession ou désirent changer de métier.

Art. 3

L'orientation professionnelle est facultative et gratuite...

Art. 4

1. L'organisation de l'orientation professionnelle incombe aux cantons...

Education au choix

Tout choix scolaire ou professionnel judicieux résulte d'une adéquation entre une personne, en tant qu'individu particulier, et le monde socio-économique, avec l'un de ses éléments spécifiques. Tout choix sous-entend donc une connaissance de ces deux aspects, mais d'une part l'adolescent lui-même est en pleine mutation et, d'autre part, le monde socio-économique est de plus en plus mobile. Toute adéquation momentanée, aussi bonne soit-elle, va donc être remise en question en fonction de la maturation de l'adolescent et des modifications qui ne manqueront pas de se produire dans le milieu d'études ou de travail. Cette adéquation doit donc être sans cesse repensée ; aucun choix définitif n'est possible dans un monde mouvant. L'orientation est continue et, comme dans les temps anciens où il était préférable d'apprendre à pêcher que de recevoir un poisson, il paraît préférable aujourd'hui que les jeunes gens apprennent à s'orienter avec les risques d'erreur que tout apprentissage comporte, plutôt que de recevoir passivement un conseil, le meilleur puisse-t-il être.

Apprendre à s'orienter, un long processus

Cette vision nouvelle de la mission de l'orientation, par opposition au conseil donné sur la base d'un examen psychotechnique, se concrétise étape par étape dans l'orientation professionnelle vaudoise. Certes la réalisation d'un concept ne peut être parfaite, mais un but idéal est fixé auquel se réfère une manière de penser, de concevoir le travail et d'agir.

Selon ce but, il est nécessaire d'abord de provoquer chez les élèves un besoin de s'orienter, et de les aider à trouver la marche à suivre pour répondre à ce besoin, puis de leur proposer diverses démarches en leur laissant la liberté totale de les entreprendre ou pas.

Une série de discussions dans les classes, si possible par groupes et dès l'âge de 14 ans, attire l'attention des élèves sur le problème qu'ils auront à résoudre dans un avenir plus ou moins proche. Ces séances de sensibilisation, soutenues par un matériel qui provoque la discussion, leur posent plus de questions qu'elles n'apportent de réponses. De ces séances naît un besoin de s'informer auquel les conseillers en orientation répondent en diffusant des documents, en organisant des visites d'information professionnelle, des contacts avec des praticiens, puis des stages. Rien n'est offert sans que l'élève fasse de son côté un certain effort, prenne une initiative : remplir un bulletin d'inscrip-

tion, se rendre à l'office pour y chercher un dossier remis en prêt, consacrer un après-midi de congé à une séance d'information ou à une visite. Le conseiller, à intervalles réguliers, reprend contact avec les classes dont il a la responsabilité, en collaboration avec le maître.

Peu à peu, les élèves se posent la question de savoir si les études ou le métier retenus pourraient leur convenir et demandent un entretien pour confronter leurs idées à celles du spécialiste. L'exemple aidant, la grande majorité demande à son tour une première consultation ; les élèves souhaitent alors que leur soit donnée la possibilité de mieux se connaître à l'aide d'épreuves psychotechniques.

L'expérience de ces dernières années nous montre que près de 80 % des élèves participent spontanément à leur orientation, d'une manière ou d'une autre, plus ou moins tôt, mais participent et sont actifs, ce qui paraît être l'essentiel.

En cours d'année, une nouvelle offre, plus pressante, est adressée aux quelques élèves qui ne se sont pas manifestés et pour lesquels un problème d'orientation semble malgré tout se poser.

Finalement, les offices d'OP sont à disposition pour faciliter la réalisation du choix : collaboration à la recherche d'une place d'apprentissage, appui pour une demande d'aide financière, etc.

Les parents sont régulièrement informés des activités de l'office de leur région et invités à prendre contact, chaque fois qu'ils l'estiment nécessaire, avec le conseiller en orientation responsable de la classe fréquentée par leur enfant. Nombre d'entre eux répondent à l'invitation adressée par une demande d'entretien.

Mission

- L'orientation professionnelle a pour mission, en collaboration avec la famille et l'école, de chercher à favoriser chez ses consultants à l'occasion d'un choix scolaire ou professionnelle l'accession à l'autonomie.

Elle agit selon un processus qui lui est propre.

- Reflet objectif des réalités.
- Participation libre et active du sujet.
- Attitude non autoritaire centrée sur le sujet.
- Indépendance vis-à-vis de la hiérarchie scolaire, des pressions du monde économique et, si besoin est, des attitudes familiales.
- Secret de fonction.

L'apprentissage : quelques réflexions d'un chef de personnel

M. ERNEST WEBER, FIRMENICH S.A., GENÈVE



L'apprentissage est-il encore valable actuellement ?

C'est par un oui catégorique que je réponds à cette question. L'apprentissage a fait ses preuves dans le passé, il est à la base de la réputation que notre industrie s'est acquise par ses produits de haute qualité. Le certificat fédéral de capacité présente comme avantages non négligeables d'être reconnu dans l'ensemble de notre pays — quelles que soient la région et l'entreprise où l'apprentissage a été effectué — et d'être régi par des règlements qui sont révisés périodiquement, afin de mettre à jour les connaissances requises.

L'apprentissage garde toute sa valeur à une époque où l'on commence à réparer d'enrichissement des tâches. De plus, il permet de préserver le côté artisanal de notre industrie.

Comment choisir son métier ?

L'un des critères les plus importants dans le choix d'un métier est la volonté de servir la communauté compte tenu de ses propres capacités et des besoins de celle-ci. Bien sûr, la liberté du choix est relative car ce dernier est limité par les conditions de l'environnement : il est par exemple inutile de vouloir apprendre le métier de souffleur de verre dans une ré-

gion où les besoins sont déjà couverts.

Le choix d'une profession est parfois difficile pour un adolescent parce que les avis abondent et que les possibilités sont très nombreuses, en particulier dans les villes. Il faut donc que le futur apprenti se documente, qu'il observe des professionnels à l'œuvre, au besoin qu'il fasse un stage pratique pendant les vacances. Lorsque l'adolescent ou ses parents ne peuvent se déterminer — ce qui est souvent le cas — il faut procéder par élimination : on sait en général très bien ce qu'on n'a pas envie de faire.

Qualités réunies pour réussir l'apprentissage

Vouloir faire un apprentissage ne veut pas forcément dire pouvoir en faire un. A l'heure actuelle, nous lisons quotidiennement dans la presse que de nombreux jeunes cherchent une place d'apprentissage et que la demande peut difficilement être satisfaite. Cette situation n'est cependant pas dramatique et elle offre la possibilité de sélectionner les éléments capables, de manière que les échecs diminueront et atteindront à nouveau un niveau acceptable.

Quelles sont les conditions d'admission à l'apprentissage ? Du point de vue de la formation scolaire : de bonnes connaissances en arithmétique et en français, parlé et écrit (orthographe) ; sur le plan personnel : intérêt pour le métier en question, volonté de réussir, désir de s'intégrer dans une communauté professionnelle ; de plus, si possible, certaines dispositions naturelles qui sont caractéristiques de la profession (habileté manuelle, p. ex.).

Que faire lorsque les jeunes ne remplissent pas les exigences fixées ? Ceux qui n'entrent pas en apprentissage après la scolarité obligatoire peuvent, au bout de six ans d'expérience dans une profession reconnue officiellement, se présenter aux examens pour l'obtention du Certificat fédéral de capacité (art. 30 de la Loi fédérale sur la formation professionnelle). Cette formation est aussi très valable pour autant que l'adolescent se donne de la peine et qu'il ait le désir de progresser. Par ailleurs, nous connaissons des gérants de grandes surfaces qui ont débuté en qualité de magasiniers. Le personnel non qualifié a également son rôle à jouer sur le plan économique et il est inconcevable de faire appel pendant des

années à des étrangers pour effectuer les basses besognes. N'importe quel travail peut être revalorisant s'il est utile à la communauté. Chaque activité comporte, outre ses aspects négatifs, des côtés positifs pour autant que certaines règles soient observées, telles que notamment le respect de la personne, les prescriptions concernant l'hygiène et la sécurité. Le mécontentement est créé lorsque les capacités du travailleur ne sont pas utilisées : son intérêt pour le travail et sa motivation disparaissent pour faire place à une attitude frustrée et négative.

La formation scolaire

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour adresser aux pédagogues qui m'écoutent les vœux d'un praticien travaillant dans l'industrie.

Nous constatons que l'enseignement se diversifie de plus en plus et que, malheureusement et peut-être parallèlement, la qualité des connaissances diminue. Nous assistons à une grande dispersion des efforts et nous préférierions que le volume des matières enseignées soit réduit afin de pouvoir s'attarder sur les branches primordiales que sont le calcul, les mathématiques et la langue maternelle parlée et écrite. Il conviendrait aussi d'insister sur la qualité : apprendre à soigner le détail, se perfectionner par l'exercice, avoir de l'ordre et de la méthode, voilà des points essentiels.

Pouvoir s'exprimer clairement, posséder une écriture lisible, savoir calculer sont les bases qui permettent à chacun de garder son autonomie et de pouvoir s'intégrer dans la communauté, qu'elle soit professionnelle ou autre. Les succès des grands artistes et des sportifs sont basés sur l'entraînement quotidien et les soins donnés au détail.

L'enseignement dispensé pendant la scolarité obligatoire ne devrait pas être trop théorique mais il devrait, au contraire, être orienté vers le passage à la vie pratique d'adultes responsables et libres.

La formation pendant l'apprentissage

On parle beaucoup de donner aux apprentis une culture générale plus poussée. C'est une idée intéressante certes, mais le fait d'augmenter le nombre des branches enseignées ne va pas forcément améliorer la qualité de l'enseignement. L'adolescent qui a achevé la scolarité obligatoire ne désire le plus souvent pas retourner sur les bancs de l'école ; ainsi, nos propres apprentis laborants estiment perdre leur temps à l'école professionnelle et ils préfèrent la formation dans l'entreprise. La troisième demi-journée d'enseignement ne correspond donc pas nécessairement

aux vœux de tous les apprentis et il serait bon d'en tenir compte.

La formation dans l'entreprise présente parfois des difficultés du fait que le responsable de l'apprentissage n'est que rarement un pédagogue de métier : il est cependant souvent pédagogue par vocation ou par intérêt. Il est demandé à l'apprenti un effort particulier pour s'intégrer dans sa nouvelle communauté professionnelle et plus sa volonté d'apprendre à bien faire et de rendre service est grande plus grandes sont ses chances de réussite et de satisfaction, plus chaleureux sera l'accueil.

Réflexions sur la motivation

Sous réserve des qualifications suffisantes, toute réussite est le résultat des efforts personnels. Or, à la base de l'effort il y a la motivation. On est motivé dès l'instant où l'on s'identifie à une idée, à un travail, à une profession ou à un produit. Comment motiver les travailleurs ? Dans mon entreprise, nous sommes d'avis que les collaborateurs doivent avoir la possibilité de vivre de très près la vie des produits : si le produit n'est plus perçu, ils perdent leur intérêt. Prenons un exemple dans le sport : tout le monde est d'accord que ce n'est pas du tout la même chose de jouer au football ou de regarder une partie à la télévision. Pour vivre l'ambiance du match, il faut être sur le terrain et c'est la même chose pour la vie professionnelle. Une bonne ambiance est créée lorsque les collaborateurs sont au courant des succès et des insuccès des produits, car ainsi ils partagent en quelque sorte les joies, les peines et les espoirs de l'entreprise.

L'apprenti aussi doit vivre sa future profession, il faut qu'il soit content de son choix et que celui-ci ne lui soit imposé ni par ses parents ni par d'autres personnes (qui peuvent cependant jouer le rôle de conseillers). Il est certain que le choix comporte des risques d'erreurs ; aujourd'hui, de nombreuses personnes craignent de s'engager de peur de faire fausse route. Pourtant, l'expérience est également la somme d'erreurs accumulées qu'on aura soin d'éviter à l'avenir.

Réussir, cela signifie allier toutes ses capacités à l'enthousiasme et au besoin de réaliser quelque chose, de se rendre utile : c'est avoir foi dans la vie.

Revalorisation de l'apprentissage

L'apprentissage n'est pas un pis-aller pour ceux qui ne continuent pas leurs études ; c'est un moyen d'entrer plus rapidement dans la vie pratique. Aux plus doués, il offre d'intéressantes perspectives par le biais de la maîtrise : après une formation complémentaire, ils peu-

vent ainsi passer de la condition de salarié à celle d'indépendant. Ces possibilités existent pour les professions les plus variées, du garagiste au libraire, du peintre en bâtiment au joaillier, etc.

Il serait erroné de vouloir « revaloriser » l'apprentissage en le supprimant dans les entreprises au bénéfice des écoles de métiers : l'existence en parallèle de ces deux moyens de formation se justifie. Je suis convaincu que le meilleur apprentissage se fait « sur le tas ». Il n'y a rien de plus enrichissant pour un jeune que de pouvoir travailler à côté du maître d'apprentissage, comme cela se fait encore de nos jours chez un petit artisan. Dans les grandes entreprises, on est obligé de former plusieurs classes à cause du nombre élevé d'apprentis ; il va de soi que ces deux conceptions présentent l'une et l'autre des avantages et des inconvénients.

Formation des apprentis dans mon entreprise

Nous formons chaque année une dizaine de jeunes gens et de jeunes filles, ce qui nous donne un effectif permanent de 30 apprentis environ. Nous exigeons à l'admission le degré de la 9^e générale du cycle d'orientation et nous procédons à une sélection destinée à nous assurer que le futur apprenti a fait un bon choix et qu'il a les connaissances de base nécessaires. A Genève cette année, environ le tiers des inscrits pour l'apprentissage de laborant avaient des performances trop faibles.

Les futurs laborants passent la première année dans un laboratoire pour apprentis où ils sont dirigés par un assistant technique (il s'agit d'un laborant supérieur ayant 10 ans d'expérience et qui dépend directement du directeur adjoint de la recherche scientifique). Dès la 2^e année, ils font des stages dans différents laboratoires dirigés par des chimistes (labos d'analyses, de synthèses, de fabrication et verrerie).

Les apprentis de commerce dépendent du Service du personnel. En l'espace de 3 ans, ils effectuent des stages de 4 à 6 mois dans des services comme la caisse, l'expédition, le classement, le département commercial, la gestion/comptabilité, les achats, le téléphone/télex. Une fois par mois, ils entendent un directeur de département leur parler de ses activités, ce qui les familiarise avec la vie de l'entreprise. De plus, chacun doit faire à son tour une causerie à ses camarades sur un thème de son choix ; l'exposé et la causerie sont suivis d'une discussion et font l'objet d'un procès-verbal rédigé par les apprentis. Enfin, chaque apprenti établit son journal de travail.

La formation professionnelle : réalités et perspectives

M. MARCEL TURBERG, MAÎTRE PROFESSIONNEL, DELÉMONT



(Dans le texte, l'expression — école professionnelle — prend le sens d'école professionnelle artisanale, et le terme d'apprentissage veut dire apprentissage dans une école professionnelle artisanale.)

Dans un monde en mutation rapide et continue, il est assez difficile d'aborder un sujet comme celui que le centre d'information et de « public relations » m'a demandé de traiter. Depuis le temps, pourtant relativement pas trop lointain où j'ai été sollicité, jusqu'à ce jour, les réalités qui influencent la formation professionnelle ne sont plus tout à fait les mêmes.

L'école professionnelle, conséquence de la formation professionnelle, est relativement jeune. Vers 1950 encore, elle n'occupait qu'une place très modeste. C'est la notion de formation professionnelle, admise maintenant jusqu'à l'âge de 20 ans au moins, qui a permis l'épanouissement de cette école et de l'enseignement qui y est dispensé. En 1960, la plupart des apprentis ne fréquentaient l'école professionnelle qu'un demi-jour par semaine.

Ce qui se fait actuellement dans le domaine de la formation professionnelle est le résultat d'une collaboration entre la Confédération, les cantons, les associations professionnelles, les associations d'enseignants. Il faut bien admettre que cette collaboration et la formation mixte qui en découle — avec un temps de for-

mation partiellement chez un patron et partiellement dans une école — n'a pas si mal réussi jusqu'à maintenant. Elle procure, en plus d'une formation équilibrée, des contacts humains dans l'entreprise, que ne pourrait donner l'école professionnelle. On sait que dans des écoles à plein temps, l'intégration des hommes dans le milieu de travail pose de nombreux problèmes. Serait-ce alors un motif pour se cantonner dans l'immobilisme ou ne plus penser à l'évolution ?

Les autorités fédérales, sollicitées par divers groupements, avaient prévu, par la révision de l'art. 27 de la Constitution fédérale, la prise en charge de la formation professionnelle par la Confédération, dans le but de lui donner une nouvelle impulsion et plus d'unité. On sait que cet article, accepté par la majorité des citoyens, a été rejeté par les cantons. Il avait été l'objet de certaines critiques, surtout de la part de la Suisse romande, au nom du fédéralisme. Cet article aurait permis à l'Etat, non seulement de subventionner, mais d'intervenir dans tous les problèmes éducatifs et principalement de prendre mieux en charge, la formation professionnelle.

Ce rejet a eu pour conséquence, par exemple, de reporter à plus tard la mise sur pied d'un statut de l'apprenti, comme le rejet de l'initiative constitutionnelle au sujet de l'assurance maladie ne permet pas à la Confédération de légiférer, en matière de formation professionnelle, dans toutes les professions paramédicales. Notre système politique veut, qu'à la base de chaque loi, nous puissions nous en référer à un article de la constitution.

L'évolution technique et technologique influence la formation professionnelle et cette évolution a été particulièrement rapide ces 30 dernières années, provoquant des besoins d'adaptation incessants. Ainsi, la loi fédérale sur la formation professionnelle de 1963 déploie-t-elle à peine ses effets, après avoir été introduite peu à peu dans nos cantons, qu'on la met déjà en révision.

Nous avons subi, et subissons tout naturellement, de façon déterminante, l'influence de la situation économique. Nous avons vécu, au cours de longues années, une forte pénurie de main-d'œuvre. Mais cette longue période, paradoxalement, s'est accompagnée d'une désaffection marquée pour les métiers manuels. Cette désaffection elle-même a eu comme conséquence inévitable, une certaine bien-

veillance pour distribuer des certificats de capacités, ceci pour fournir, principalement, une plus grande masse de main-d'œuvre qualifiée à notre économie, mais parfois, avec des exigences moindres envers les candidats. Cette situation économique tendue — surchauffe — peut aussi avoir eu pour conséquence un certain désintéressement, de la part des entreprises, envers la formation professionnelle, plus préoccupées qu'elles étaient, de se procurer de la main-d'œuvre. Certaines ne disposaient pas toujours de l'encadrement, du temps et des moyens nécessaires à mener à bien une véritable formation professionnelle. C'était une époque où même le mot « apprentissage » était déprécié et devenu péjoratif : Que fait votre fils ? Peuh ! Il fait un apprentissage, masquant mal des séries de drames familiaux.

La nouvelle situation économique, au moment où l'on assistait à un renouveau de certaines professions, à un nouvel intérêt pour certains apprentissages, influence maintenant le nombre de places d'apprentissages disponibles, la difficulté de trouver une occupation à l'échéance du contrat et la nécessité de s'orienter vers des professions un peu abandonnées.

Paradoxalement, quand on aurait pu disposer de moyens financiers, on relevait un manque d'intérêt pour faire un apprentissage ; aujourd'hui, que les moyens financiers se limitent, on trouve beaucoup plus d'attrait pour la formation professionnelle artisanale. Aux difficultés de recrutement, s'ajouteront des difficultés pour trouver une place d'apprentissage et un débouché dans le secteur de sa formation.

Nous nous abstenons de parler des influences politiques, socio-économiques, ou même démographiques, pour ne citer que les principales forces qui agissent sur la formation professionnelle.

Il serait également aveugle ou présomptueux de nier les influences extérieures qui se font toujours plus pressantes. Nos accords économiques avec l'Europe et notre situation géographique influencent toujours plus les programmes de formation professionnelle.

La Suisse ne peut demeurer un îlot isolé et replié sur lui-même ; la situation actuelle suffit à le prouver et une harmonisation de cette formation professionnelle à l'intérieur de l'Europe — occidentale, d'abord — sera nécessaire tôt ou tard. Ne serait-ce que pour satisfaire les migrations de main-d'œuvre.

Bien qu'un universitaire coûte à l'Etat autant que 9 apprentis, bien que les effectifs des jeunes, pour le 70 %, soient en apprentissage et que, comparativement on leur consacre beaucoup moins d'argent qu'aux étudiants, bien qu'à l'occasion de

la remise de certains diplômes on distribue des prix qui peuvent atteindre 1000 fr. pour l'étudiant, alors qu'un apprenti méritant se voit remettre un livre — encore quand il est dédicacé — bien que l'abus de la démocratisation des études ait soustrait bon nombre de jeunes gens et de jeunes filles capables d'exercer brillamment un métier manuel, de la formation professionnelle, cette école a voulu, malgré tout s'adapter aux exigences d'un monde en évolution. Notre système de sélection, pour diriger les jeunes, souvent basé sur la capacité intellectuelle des candidats ou sur le seul degré de scolarisation du métier est regrettable. Ne faut-il pas des gens compétents dans tous les métiers ? Cela pourrait même avoir une influence sur la relève des cadres industriels ou artisanaux. (Ing. mouleurs par exemple.)

- La Confédération a créé un Institut suisse pour la formation des maîtres aux écoles professionnelles. Parallèlement, une section de cet institut a été ouverte à Lausanne pour la Suisse romande. Malheureusement, cet institut romand connaît quelques difficultés de recrutement. Nous croyons savoir que celui-ci s'oriente vers d'autres activités, vers la recherche, la documentation...
- Il y a quelques années, on ouvrait l'école professionnelle supérieure. Il s'agit de classes régionales comprenant des apprentis sélectionnés par un examen, et qui reçoivent actuellement un supplément d'enseignement d'une journée théorique en classe par semaine, scolarisation plus poussée en langues, mathématiques, sciences, histoire, littérature, ceci pour la section technique. (3 à 5 % des apprentis.)
- La durée de la fréquentation d'une école professionnelle a passé d'un demi-jour à un jour par semaine, pour quelques professions à 1½ jour.
- Les associations de métiers, en collaboration avec les écoles, ont créé des cours d'introduction de quelques semaines. (Mise en train dans le métier, surtout dans l'artisanat.)
- Remise en question continue des programmes de formation en collaboration avec les associations professionnelles, les ouvriers, les apprentis même, les écoles, les maîtres.
- Surveillance de la santé de l'apprenti par une visite médicale individuelle obligatoire.
- Introduction de l'enseignement de la gymnastique de façon obligatoire. (Malheureusement aussi, les organes législatifs de la Confédération n'ont pas prévu tous les obstacles et toutes les difficultés de mise en pratique de leur décision : nombre et formation

des maîtres, locaux, horaire, financement, temps.)

- Nouveaux programmes de culture générale.
- Régionalisation de l'enseignement (apprentis regroupés par métiers).
- Notre pays a même favorisé et favorise encore la formation professionnelle des ouvriers étrangers en Suisse.
- Le rapport entre le nombre d'heures consacrées à la formation de culture générale et la formation de métier a passé de 2 : 6 à 3 : 5.

Malgré ces progrès, et ceux qui sont en voie de réalisation, on peut se demander si d'aucuns ne voudraient pas plutôt développer, au sein de la jeunesse, l'esprit de contestation, pour lui-même, plutôt que l'esprit d'initiative ? Un quotidien romand, citant Victor Hugo, signalait que le grand poète avait dit que chaque fois que l'on ouvrait une école, on fermait une prison et si, aujourd'hui, on ne se trouvait pas en face d'un phénomène contraire, c'est-à-dire que chaque fois que l'on ouvrait une école ne fallait-il pas parallèlement ouvrir une prison ?

Ces réflexions mériteraient un développement auquel je renonce ici, mais ces lignes demandent une profonde réflexion.

Perspectives

Mais l'évolution technique requiert un rythme d'adaptation continu et l'homme lui-même ressent aussi ce besoin d'adaptation. Même si les économistes, tant en ce qui concerne l'énergie que la production, se sont trompés ces dernières années, nous avons à nous préparer et à préparer les générations futures à l'adaptation, en adoptant un système de formation le plus souple possible.

Nos autorités le comprennent : la loi fédérale sur la formation professionnelle est en revision. De larges consultations ont été opérées.

L'augmentation du taux de scolarisation d'une part, les sacrifices plus nombreux qui sont demandés aux entreprises d'autre part, entreprises qui ont des responsabilités envers la formation professionnelle, tendent à rejeter de plus en plus cette formation sur les écoles et on n'hésite pas à parler d'écoles professionnelles à plein temps. Les perturbations dans la production, les dépenses supplémentaires qui en résulteraient du fait de l'augmentation du nombre des maîtres, l'aménagement de locaux et l'équipement de ceux-ci, le départ certain de spécialistes du secteur privé vers l'enseignement, la concentration de la formation professionnelle, le manque de contact direct des maîtres et des apprentis avec les entreprises et les réalités technologiques, la

suppression d'un système de formation mixte qui a fait ses preuves et qu'on nous envie, constituent des obstacles que nous ne franchirons pas pour le moment. Ce sont également les conclusions générales des responsables de la formation professionnelle sur le plan fédéral. Ces conclusions ne doivent pas nous laisser ignorer que nous allons aussi vers de nouveaux systèmes de formation : formation intermédiaire, par correspondance, formation avec large utilisation des moyens audiovisuels, contenus programmés, enseignement à la carte, à niveaux, formations différenciées.

Des problèmes nouveaux, de mutations, sont pourtant posés, ne serait-ce d'abord que par l'évolution technique, la découverte de nouvelles matières, la crise de l'énergie, la situation de l'emploi... Ils demandent d'abord pour chacun une base culturelle et une formation toujours plus solides, plus vastes, plus larges. Les connaissances professionnelles sont parfois rapidement dépassées, d'où l'importance de la formation de base (culture). Celle-ci permettra de parfaire sa formation, de se recycler, pour employer une expression à la mode, de bifurquer. Qui exerce la formation apprend ?

On sait que le mot planification hérisse vite, suivant par qui il est prononcé. A l'image de certaines démocraties, par exemple, il faudra peut-être un peu planifier la formation professionnelle. S'il y a un domaine où l'intervention des machines électroniques est délicate, c'est bien dans le domaine scolaire, à cause d'une impersonnalisation (excusez le terme) de l'enseignement ou d'une déshumanisation de celui-ci. Nous ne pouvons pourtant complètement faire abstraction d'une réalité technique ou scientifique évidente. L'informatique peut nous rendre des services certains, dans la question des brevets, par exemple, acquis par unités capitalisables ou dans la conservation de documents à usages multiples.

Malgré tout, la formation de base reste déterminante, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse... C'est un drame éternel : l'influence des premières années de la vie, qui ouvre indéniablement la voie à l'esprit d'initiative, par exemple, et pourtant déterminante aussi bien pour l'individu que pour la collectivité, est une réalité qui avantage ou désavantage chacun, avant le temps de la scolarité obligatoire.

Récemment, on faisait un apprentissage en fonction du salaire qui était versé dans la profession, ne sera-ce pas bientôt en fonction de l'occupation dans le métier ? Pourtant, un apprentissage devrait rester le grand moyen de révéler et de développer des aptitudes, souvent naturelles de l'homme, aptitudes auxquelles on peut ajouter des activités artistiques, l'éduca-

tion gestuelle, l'entraînement corporel, un enseignement intellectuel, des méthodes de travail individuelles et collectives.

L'éducation de base doit aussi, de façon élémentaire déjà, donner une éducation manuelle et technique, complétée par des raisonnements intellectuels. Le perfectionnement et l'avancement doivent se préparer et s'organiser. Signalons que le perfectionnement professionnel, la formation continue, l'éducation permanente ont des significations différentes et des divergences de vues se font jour parmi ceux qui les réclament.

Où va l'école professionnelle ?

Certaines tendances se dessinent :

- On a déjà introduit, dans certaines professions, un examen intermédiaire.
- Faudra-t-il, par exemple envisager, pour la formation des maîtres, une autre perspective, de manière à leur donner une culture de base plus solide ou faire ou parfaire cette formation en collaboration avec l'université ?
- Non seulement il faudra revoir l'équilibre des dépenses de l'Etat pour l'université et celles consacrées à la formation professionnelle, mais il faudra aussi viser à supprimer la grande différence qui existe entre l'école professionnelle et l'école secondaire supérieure. Un statut de l'apprenti constituerait un premier pas important et serait de nature à revaloriser les métiers manuels.
- Il faudra aussi associer l'école professionnelle aux discussions qui concernent l'école (elle en est généralement tenue à l'écart) : réforme de l'enseignement par exemple. Pourtant, tout ce qui touche à une modification structurelle de l'enseignement de base a des répercussions au niveau formation professionnelle.
- L'entreprise doit également penser, non seulement à l'apprentissage du métier, mais à l'éducation de l'apprenti : des cours obligatoires pour maîtres d'apprentissage sont prévus.
- La dernière année de scolarité obligatoire, comme c'est déjà le cas dans plusieurs cantons, devrait devenir une classe préprofessionnelle ou une classe d'orientation.
- Pour bien montrer que l'apprentissage ne constitue pas une fin en soi, il faudrait créer des titres ou diplômes intermédiaires nouveaux entre l'ouvrier et l'ingénieur (cela existe partiellement et en petite quantité dans un certain nombre de métiers) au niveau de la maîtrise, du contremaître, du chef d'équipe.

- Décloisonner les échelons de formation entre l'apprentissage et le technicum.
- Trouver des solutions pour les étudiants qui abandonnent les études ou qui échouent ; ils auraient souvent des qualifications valables pour devenir des cadres d'entreprises.
- Création d'un programme d'apprentissage pour la formation pratique dans chaque métier.
- Nous devons aussi tenir compte que bientôt chaque apprenti disposera d'une machine à calculer électronique de poche.
- Eviter la constitution d'écoles mam-mouths ou la concentration de la formation professionnelle. (On admet aujourd'hui, qu'une école ne devrait pas contenir plus de 1000 élèves, afin qu'elle reste une communauté équilibrée, où presque chacun se connaît, où une certaine forme de contestation pour elle-même est évitée.)
- Peut-être, la situation économique actuelle permettra-t-elle plus facilement d'augmenter le temps d'école de 1 jour à 1 jour et demi par semaine en procédant graduellement. Cette nécessité se dessine de plus en plus avec l'introduction de la gymnastique et d'éventuelles branches à options (langues par exemple).
- Associer les élèves aux commissions de surveillance des écoles, à la mise en chantier des programmes, des règlements...
- Toute la formation future devrait mieux tenir compte des changements de métiers et de la migration de la main-d'œuvre.
- Toute la formation, y compris le perfectionnement professionnel, devront être revus avec des examens fractionnés dans les matières et dans le temps, pour être traités en unités capitalisables. Ceci pour éviter la concentration des examens sur un laps de temps trop court et sur trop de matières à la fois. Cela favoriserait aussi le passage d'une occupation à une autre, éviterait de répéter complètement certains examens. En plus, le candidat malade ne serait pas handicapé comme il l'est actuellement. Une sorte d'examen à la carte ! Ce système aurait encore d'autres avantages :

1. Promouvoir et faciliter l'éducation permanente.
2. Favoriser la mobilité professionnelle.
3. Favoriser une réorientation professionnelle.
4. Mieux tenir compte du rythme de progrès de chacun.

5. Augmenter le rendement et l'efficacité de l'enseignement.
6. Permettrait une comparaison plus facile des études et des diplômes.

- L'organisation des examens de fin d'apprentissage demande d'importants travaux préparatoires, mobilise beaucoup de personnel et d'experts, oblige à des dépenses importantes, qui paraissent disproportionnées aux nécessités. Cela devrait être revu. (On voit parfois un candidat qui mobilise 2 experts pendant 3 jours.)
- Il semble également que les études techniques et la formation professionnelle devraient être mieux différenciées (cela est dû à l'évolution rapide de ces 25 dernières années).
- De plus, l'enseignement professionnel et les écoles relèvent de plusieurs directions politiques différentes.

Malgré ces progrès réalisés ou prévisibles, la formation professionnelle trouve sur son chemin certains obstacles, trouve des freins : un fédéralisme parfois dépassé, le manque de crédits, le manque de locaux et d'équipements, un manque d'harmonisation sur le plan fédéral. A cela s'ajoutent parfois

- des difficultés dans le recrutement et dans la qualité du corps enseignant ;
- des difficultés dans les relations entre l'école et l'économie ;
- un manque de coordination au niveau politique ;
- la tradition technique ;
- le manque de prévisions à long terme.

Il y a 40 ans, on faisait un apprentissage pour avoir une occupation, souvent définitive ; aujourd'hui, c'est pour des motifs plus lointains. L'apprentissage n'est plus une fin, mais une étape. L'école professionnelle a aussi souffert de l'état d'esprit qui a régné à son encontre. Au départ, les jeunes, avec leurs parents, rêvent d'études. On a développé l'école secondaire du premier cycle de manière presque démesurée au lieu d'envisager une réforme de l'enseignement. Cette sélection hâtive et malheureuse reléguait d'avance, ceux qu'on appelait moins doués, vers l'apprentissage. Cela a provoqué aussi, un niveau intellectuel très bas chez les apprentis. La revanche des manuels a déjà partiellement eu lieu. S'accentuera-t-elle ?

La démocratisation des études a encore contribué à inculquer aux jeunes et aux parents un sentiment de dépréciation pour tout ce qui n'était pas les études. Et même au sein de l'école professionnelle, on a assisté à un déplacement en nombre vers certaines professions, toutes les sortes de dessinateurs, par exemple, je n'ai pas besoin de vous dire pourquoi. A défaut de pouvoir faire des études, les ambitions

démesurées des uns et des autres ont conduit vers des choix de profession, en col blanc, déséquilibrant le marché de l'emploi. Nous en avons subi et subissons, avec le tassement des affaires, les retombées désagréables. Ceci n'a pas été étranger à la surenchère qui s'est pratiquée pour rémunérer certaines professions !

Nos apprentis ont besoin de plus que de simples instructeurs, il leur faut des pédagogues, mais les qualités de l'enseignant, son état d'âme et d'esprit, sa formation humaine, son émotivité, son sens psychologique très souple, ses facultés d'adaptation et de compréhension ne s'inscrivent pas dans des programmes d'enseignement. Et pourtant, toutes les formes d'apprentissage et tous les métiers renferment une certaine poésie.

Il faut, à tous ceux à qui l'on confie des apprentis, des préoccupations qui doivent largement déborder la matière d'un programme qui constitue un contenu né-

cessaire, mais non un objectif lointain. En plus d'une formation technique, scientifique, l'enseignant visera une formation humaniste : *donner, le plus possible, une signification humaine à des nécessités techniques.*

Nous ne devons pas ignorer non plus que nos jeunes ont souffert, et souffrent encore, de la maladie du bien-être, du refus de l'effort, du refus du travail même, du refus des responsabilités, d'un manque de résistance physique, psychique et moral.

Malgré cela, ce système souffre, lui aussi, de quelque chose, de celui du manque de transition entre la vie scolaire et celle de l'apprentissage : les apprentis sont parachutés brutalement dans la vie économique, eux qui sont déjà désavantagés comparativement à l'étudiant. Le fossé reste grand et, à 16 ans, il n'y a que ces deux voies possibles.

La démocratisation des études, mal con-

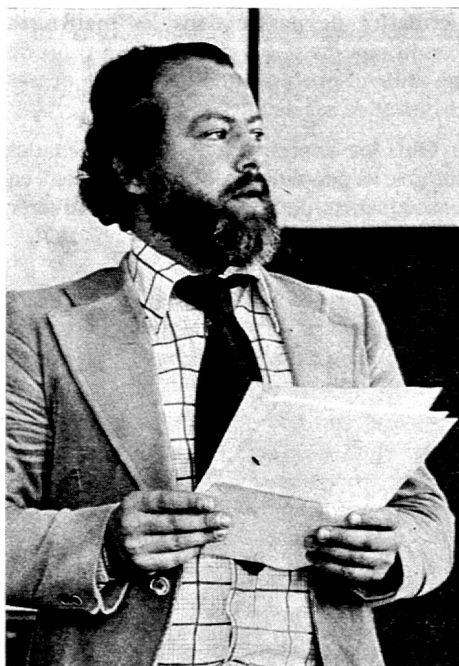
çue, a provoqué, chez les jeunes, des aspirations à sens unique, des ambitions démesurées, déplacées même, un déséquilibre sur le marché de l'emploi.

En conclusion, la formation professionnelle devra toujours avoir le souci de former des hommes à la hauteur du mouvement et du changement, grâce à une bonne formation civique et humaine, pour équilibrer une vie de plus en plus technique et scientifique. Cette formation professionnelle tiendra compte aussi bien des besoins collectifs qu'individuels, des nécessités techniques que des besoins sociaux.

L'avenir postule la présence de personnes dévouées, disponibles, consciencieuses ; elles se font rares. Il en faut et il en faudra pour assurer la survie de notre démocratie et de nos entreprises privées, dans un Etat qui ne doit pas être dominateur, mais au service de l'homme.

Les apprentis et les syndicats

M. MICHEL BUCHS, SECRÉTAIRE FOBB



Les personnes qui accomplissent un apprentissage, qui ne sont donc pas encore qualifiées dans le métier qu'elles ont choisi, ont-elles des intérêts communs à défendre et, en conséquence, des raisons de s'associer au sein d'un syndicat ?

Poser cette question c'est, me semble-t-il, déjà y répondre et y répondre par l'affirmative, tant il est évident que des individus isolés auront de très grandes difficultés à faire entendre leur voix et, à plus forte raison, à obtenir gain de cause lorsqu'il s'agira d'aborder des problèmes importants les concernant directement.

Par exemple, et bien que bénéficiant d'un contrat individuel de droit privé dont son représentant légal est signataire, l'apprenti est encore trop souvent la victime d'abus de son employeur-maître d'apprentissage, abus auxquels il n'a que peu de moyens pratiques de s'opposer efficacement. Parmi ces abus, l'utilisation de l'apprenti à des tâches qui sont sans rapport avec la formation professionnelle qu'il a choisie n'en est pas un des moindres. Il est de l'intérêt commun à tous les apprentis que cesse ce genre de choses !

Il est également de l'intérêt commun de tous les apprentis que leurs conditions de travail puissent être définies et améliorées par le truchement de conventions collectives de travail négociées avec les associations patronales, pour que cessent les

simples recommandations. Recommandations qui laissent la part bien trop belle au paternalisme, dans l'usage que les employeurs-maîtres d'apprentissage en font. Les syndicats affiliés à l'Union syndicale suisse tentent, depuis fort longtemps, de faire admettre la légitimité de ce postulat aux associations patronales. Des succès ont déjà été obtenus de-ci de-là, mais ils sont encore bien trop rares, tant il est vrai que l'on considère, dans le monde patronal, que l'on sera toujours bien plus à l'aise en évitant des accords collectifs conventionnels qui pourraient être gênants pour certains.

Et si l'on aborde le problème de base, qui est celui de la formation professionnelle, chacun sera sans autre de l'avis qu'il est de l'intérêt commun à tous les apprentis qu'ils puissent bénéficier d'une formation moderne et adéquate. Une formation correspondant aux nécessités de notre temps, de notre économie, de notre goût.

Les progrès rapides de la science et de la technique provoquent des changements constants dans tous les domaines de la vie sociale — sur le plan économique en particulier.

Professions, structures économiques, postes de travail, activités se modifient ; les uns disparaissent, d'autres apparaissent.

Pour conserver un emploi et assurer sa promotion, le travailleur doit être mobile, en mesure de s'adapter constamment.

La qualité de la formation professionnelle est un élément déterminant de la capacité de concurrence du pays. L'Etat

Au moment d'aborder le thème « Les apprentis et les syndicats », il semble opportun de se rappeler que l'apprenti est une personne qui apprend un métier manuel ou technique, d'une part, et que le syndicat est une association qui a pour but la défense d'intérêts communs, d'autre part.

doit prendre les mesures qui sont nécessaires pour que chacun bénéficie de la formation la mieux appropriée à ses dons.

La formation professionnelle a pour objet de mettre l'individu à même de s'adapter aux conditions et exigences soumises à la loi du changement. C'est dire qu'il doit disposer d'une formation de base aussi large que possible. La formation professionnelle doit s'étendre sur trois phases : formation préliminaire, apprentissage et perfectionnement professionnel ou formation complémentaire (recyclage également). Ces trois phases doivent être bien ajustées les unes aux autres, de manière à permettre une osmose constante, un passage sans heurts de l'une à l'autre. Cependant, la formation du jeune homme et de la jeune fille ne doit pas être conçue uniquement en vue de l'activité économique et lucrative. Elle doit le préparer à la vie, à son rôle de citoyen et de consommateur. L'instruction civique, une initiation aux faits économiques, sociaux et syndicaux, une culture générale sont indispensables. On commettrait une grave erreur en adoptant une conception « élitiste » de la formation ainsi esquissée, en la limitant à une minorité et en laissant plus ou moins de côté le plus grand nombre de jeunes gens.

Pour que les intérêts communs à tous les futurs travailleurs, en ce qui concerne la formation professionnelle, soient défendus avec efficacité, il est nécessaire que le syndicat soit entendu et qu'il soit associé à toutes les discussions et décisions car une formation professionnelle décidée en ignorant l'avis des principaux intéressés, les travailleurs, ne pourra pas donner satisfaction à la majorité des habitants de ce pays qui sont, il n'est pas inutile de le rappeler, des salariés !

Une nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle verra bientôt le jour. L'Union syndicale suisse a soumis au Conseil fédéral, en 1974, un projet complet de cette nouvelle loi, projet qui a été élaboré entièrement par sa commission de jeunesse. Sera-t-il tenu compte de l'avis des syndicats lorsque les décisions seront prises ? Ou bien se contentera-t-on d'ignorer l'essentiel de ce que ressentent comme nécessaire ceux qui défendent les intérêts communs de tous les apprentis et travailleurs ?

**

Mais les apprentis ressentent-ils, dans leur grande majorité, la nécessité d'adhérer au mouvement syndical ?

A cette question, je pense que l'on ne peut pas répondre par l'affirmative. Il ne faut d'ailleurs nullement s'en étonner puisque, à aucun moment de sa vie scolaire obligatoire, on n'a enseigné au jeune l'histoire du monde ouvrier, préférant à cela le souler de dates indigestes et d'images parfois grandiloquentes de l'Histoire, avec un grand H ; la belle, la grande Histoire, celle que l'on a bien polie pour qu'elle réponde aux nécessités de la « bonne conscience » selon que l'on se trouve en Allemagne, en France ou en Suisse, selon que l'on se trouve à Fribourg, à Zurich ou à Lausanne. Et, pourtant, l'explication honnête des causes des luttes ouvrières en Suisse et dans le monde, du XIX^e siècle à nos jours, apporterait sans doute plus à la jeunesse de ce pays que le fait de savoir que tel ou tel canton était membre, ou non, du « Sonderbund ».

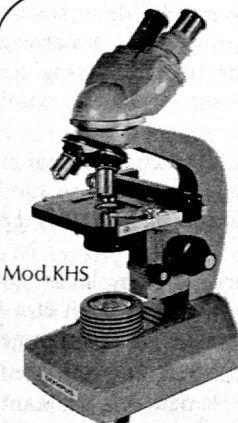
N'ayant obtenu aucune information sur ce qu'est le mouvement syndical pendant leur scolarité obligatoire les jeunes entrant

en apprentissage ne sont donc, pour la plupart, pas sensibilisés aux problèmes du monde des travailleurs. Dès lors, c'est pendant la durée de la formation professionnelle que doivent être enseignés les rudiments nécessaires à la vie économique et sociale des travailleurs : initiation à l'économie, connaissances du droit du travail et informations syndicales (notamment explication des rapports existant entre employeurs et travailleurs et étude du principe des conventions collectives de travail). Ce sont là des notions élémentaires que chaque apprenti doit connaître. Le syndicat s'emploie à fond à l'accomplissement de cette tâche indispensable, mais il est presque toujours obligé de le faire en dehors des écoles professionnelles car, malheureusement, les responsables de la formation professionnelle n'ont, à ce jour, et, pour la plupart, pas encore compris la nécessité de cet enseignement et voient bien plutôt dans le militant syndical un fomentateur de troubles et un « empêcheur de tourner en rond ».

Dès lors, comment s'étonner que certains apprentis, ne connaissant pas leurs droits, en arrivent à ignorer leurs devoirs ?

Pour leur part, les syndicats affiliés à l'Union syndicale suisse font et feront tout ce qui est en leur pouvoir pour défendre les intérêts des jeunes pendant leur formation professionnelle, et pour leur permettre de passer dans les meilleures conditions du statut d'apprenti à celui de travailleur professionnel conscient de ses droits et de ses devoirs.

Oui, les apprentis ont bel et bien des intérêts à défendre en commun et, en conséquence, de bonnes raisons d'adhérer au syndicat.



OLYMPUS

Microscopes modernes pour l'école

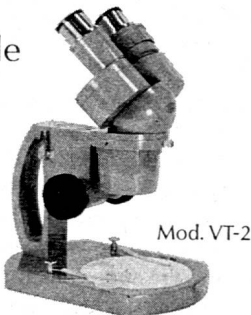
Grand choix de microscopes classiques et stéréoscopiques pour les élèves et pour les professeurs

Nous sommes en mesure d'offrir le microscope approprié à chaque budget et à chaque cas particulier

Demandez notre documentation!

Avantageux, livrables du stock. Service prompt et soigné

Démonstration, références et documentation: représentation générale:
WEIDMANN + SOHN, dép. instruments de précision, 8702 Zollikon ZH, tél.: 01 65 51 06



Impressions et réactions de jeunes travailleurs et apprentis

MM. JEAN TRITSCHLER ET JUCKY CORTHAY, PASTEURS



Introduction

Puisque nous sommes appelés à vous communiquer des impressions et des réactions de jeunes travailleurs et apprentis, permettez-nous, au début de cet exposé, de vous situer notre cadre de travail, cadre dans lequel nous avons précisément pu recueillir ces impressions et réactions.

Le MAJTR (Ministère protestant parmi les apprentis et jeunes travailleurs) est relativement récent puisqu'il a été créé par le Consistoire de l'Eglise nationale protestante de Genève en mai 1970.

Notre cahier des charges prévoit des contacts avec les apprentis dans les écoles, dans les entreprises et dans des groupes divers réunissant des apprentis et jeunes travailleurs. En outre, il était prévu que nous ayons des contacts avec des adultes responsables d'apprentis et que nous menions une recherche pour mieux définir ce ministère parmi les apprentis et les jeunes travailleurs.

Considérant que la formation dispensée aux apprentis par l'entreprise et par les cours professionnels était presque exclusivement professionnelle, notre activité avec les apprentis a pendant plusieurs années concentré ses efforts sur les problèmes de la formation. Nous cherchions alors à donner aux apprentis les moyens de se situer dans la vie à leur communi-

quer donc une formation humaine au sens large.

C'est dans cette perspective que nous avons organisé des week-ends, des séances ou des congés culturels durant lesquels nous avons abordé avec les jeunes des problèmes qui les concernaient directement et aussi divers que la critique de l'information, l'analyse de la publicité, le sport, la religion, l'utilisation de l'argent, la sexualité, etc.

Dans cette perspective également, nous avons mis sur pied des week-ends pour apprentis de 1^{re} année afin de leur permettre, après quelques mois d'apprentissage, de mieux se situer dans leur nouveau statut, face aux problèmes neufs qui se posaient à eux. Nous vous en donnerons quelques échos par la suite.

Ce faisant, nous formions également des militants, c'est-à-dire des jeunes qui désiraient prendre en charge leur vie et qui voyant les insuffisances de leur formation, s'organisaient pour obtenir une formation plus satisfaisante.

C'est ainsi qu'ils ont étudié la motion Föllmi pour la création d'un statut de l'apprenti et ont été entendu par la Commission du Grand Conseil genevois chargé de l'étude de cette motion. Par la suite nous avons pu observer une évolution. La préoccupation de la formation disparaissait au profit d'autres thèmes qui ne s'exprimaient cependant pas très clairement.

C'est alors que nous avons lancé l'enquête d'opinions dont nous vous rendrons compte aujourd'hui. Nous souhaitions par elle discerner ces nouveaux thèmes et recueillir une information plus systématique sur la pensée des apprentis, notamment sur la manière dont ils organisent leur projet d'existence personnelle et sociale.

En outre, les jeunes exprimaient de plus en plus le besoin de s'exprimer et de communiquer avec d'autres. C'est pourquoi, nous organisâmes alors des rencontres centrées essentiellement sur les relations humaines. Dans le climat de confiance né dans ces rencontres, les jeunes communiquaient alors des questions fondamentales touchant leur avenir d'une manière globale : « Je ne me vois pas passer toute ma vie dans un bureau ou un atelier » disaient-ils, montrant ainsi qu'ils s'interrogeaient sur le sens de leur existence tout entière. Et après réflexion, certains décidèrent de se donner les moyens de trouver un sens à leur vie de travail en tout cas.

C'est ainsi qu'ils mirent sur pied une entreprise autogérée dans laquelle de nouveaux rapports de travail — non hiérarchiques — puissent se développer et qui leur permette d'entrer en contact avec d'autres personnes.

Ce cadre étant situé, nous allons donc vous donner quelques impressions et réactions d'apprentis et de jeunes travailleurs. Nous le ferons grâce aux résultats de notre enquête quantitative d'une part, et par les interviews que nous avons menées dans le cadre de notre enquête et par les contacts directs que nous avons eus avec des apprentis d'autre part.

De la scolarité à l'apprentissage : un passage heureux

Nous nous appuyons sur quelques-uns des résultats de notre enquête publiée sous le titre « les apprentis... sages et les autres » pour examiner quelques opinions formulées par les apprentis.

Nous nous référons plus particulièrement au fascicule N° 1 (Comment les apprentis choisissent-ils leur métier ?) et au fascicule N° 4 (Les apprentis sont-ils satisfaits ?).

Lorsque nous demandons à un apprenti de justifier les motivations du choix de son métier, nous le contraignons à une réflexion après coup, une rationalisation sur un choix passé.

Le jeune aura donc tendance à assumer ce choix et s'exprimera satisfait du métier qu'il apprend. C'est une remarque importante : nous devons mettre des bémols aux affirmations massives de satisfaction exprimée.

Nous avons relevé trois types de choix : social — personnel — « évasion ».

Le choix social est un choix conventionnel, dépendant. Les éléments importants qui apparaissent ici sont le salaire, la considération de l'entourage, les possibilités d'avancement et de responsabilités, l'influence d'autrui (parents, maîtres, employeurs).

Le choix personnel met en évidence l'autonomie de l'individu qui a intégré les valeurs sociales admises. Ce qui compte, c'est que la profession corresponde au caractère, aux goûts et intérêts de l'apprenti, lui donne de pouvoir travailler de manière indépendante et d'avoir rapidement des responsabilités. D'autre part, autrui ou les conditions extérieures ont peu d'influence et la détermination du choix est importante (« ne pas savoir que faire d'autre » ne joue aucun rôle).

La grande majorité des apprentis interrogés affirme avoir effectué un choix personnel. En fait, ce type de choix manifeste une très forte intégration à la société.

Pour eux, de l'école obligatoire à l'apprentissage est un passage heureux puisqu'ils ont l'impression d'avoir réalisé leur aspiration. C'est ainsi que 70 % sont satisfaits du choix qu'ils ont opéré et que 74 % sont satisfaits de la formation reçue dans l'entreprise.

Le dernier type que nous avons relevé, « évasion » concerne une minorité. Elle est faite de ceux qui ont choisi un métier de type plein air, voyage, nature. Ceux-là affirment qu'ils ont hésité à choisir un métier et que leurs parents souhaitent qu'ils fassent un apprentissage.

Nous considérons que ces apprentis expriment ainsi une affirmation de soi contre un rétrécissement de la société.

Nous nous sommes étonnés de l'importance donnée au choix personnel en connaissant la part de hasard qui entre dans le choix du métier. En outre, ces affirmations nous ont surpris tant nous semble important le rôle joué par l'école et la famille.

Un passage difficile

Nous voudrions maintenant vous faire part de l'opinion d'un certain nombre d'apprentis qui expriment leurs difficultés. Nous nous référons ici aux interviews menées auprès de six apprentis et qui sont restituées dans le fascicule 5-6 de notre enquête. Nous leur laissons donc la parole :

Danièle, 17 ans, 2^e année d'apprentissage - employée de secrétariat.

« Je me suis décidée en un rien de temps : ce n'était pas prévu que je rentrerais en apprentissage, je devais partir

pour le Canada pour étudier l'anglais, puis finalement ça n'a pas joué.

J'avais fait une visite d'entreprise et ça m'avait l'air d'être sympathique, ça avait l'air jeune, je me suis dit : il ne faut pas chercher ailleurs.

Après je partirais à l'étranger. Ensuite, si je peux retrouver la place dans le service qui m'intéresse, je serais bien contente.

Je dois dire que j'ai beaucoup de chance : je suis tombée dans un service où on a beaucoup de responsabilités parce qu'on gère la fortune de clients étrangers ; alors évidemment il ne faut pas faire de bulles.

J'aime bien travailler, avoir des responsabilités, travailler pour quelqu'un et donner satisfaction.

Je trouve que l'important c'est d'aimer son travail — ce n'est pas l'argent qui compte. J'espère que les gens qui travaillent aiment leur travail.

Si on aime son travail, il faut le faire comme il faut, parce que les trois quarts de sa vie on les passe au travail, alors autant que ce soit agréable pour tout le monde.

Au fond, ça a toujours été comme ça, je ne vois pas pourquoi ça changerait. Et on ferait quoi si on n'avait pas de travail ? »

Philippe, 18 ans, 3^e année d'apprentissage - mécanicien.

« En fait je n'ai pas choisi vraiment. Je voulais être radio-électricien, on m'a fait passer des tests psychotechniques à l'orientation professionnelle et on m'a dit : t'es pas doué, il faut faire une année de préapprentissage. Je l'ai faite et on a fait que de la mécanique. Il y a toute une information qui n'a jamais été faite, on sent qu'on a été dirigé dans la mécanique comme ça.

A part un psychologue, un orienteur professionnel et le type qui s'occupait de l'atelier de préapprentissage, personne d'autre ne m'a influencé dans mon choix !

J'essayerais de trouver actuellement un boulot où il y ait plus de travail créatif, moins de production, par exemple laborant ou un travail dans la décoration.

Créer, ça vient d'un besoin de s'exprimer qui, actuellement, est tout à fait aboli. Depuis l'école on t'enlève toute création, et c'est un besoin qui est important. Par créer, j'entends tous les moyens par lesquels on peut s'exprimer ; moi, je ne peux pas m'exprimer par les pièces que je fais sur la machine : on me donne les dessins et je dois le faire. »

Marcel, 17 ans, 2^e année d'apprentissage - monteur électricien.

« J'étais au Grütli, je me prenais pour un âne, je n'osais pas tellement dire que j'y étais, ça me gênait un peu qu'on me prenne pour un con. Alors quand je suis

rentré en apprentissage, j'étais vachement heureux, je n'étais plus au Grütli. C'est différent quand tu dis que tu es arpète, au début tu es heureux. »

Pierre, 19 ans, 3^e année d'apprentissage - dessinateur architecte.

« Je reçois une formation surtout professionnelle pour l'instant. Pour la formation culturelle je suis obligé de chercher ailleurs d'autres moyens. J'aimerais recevoir une formation tant professionnelle que culturelle.

Les intellectuels peuvent plus facilement changer. Mais je ne me fais pas le complexe d'être apprenti. Je pense qu'on peut arriver aux mêmes résultats, mais c'est peut-être un peu plus dur.

Les copains, au technicum, ils peuvent plus facilement aller à l'étranger que les apprentis. Ils peuvent faire de la recherche. Mais je pourrais très bien y arriver après l'apprentissage, je peux faire en plus des études. Mais actuellement, je ne me vois pas faire 3-4 soirs par semaine pendant 5 ans pour gagner... 300 balles de plus.

J'ai essayé d'aller au tech, même aux arts-décoratifs, mais je n'avais pas les notes suffisantes. On base toute la vie d'une personne sur ce qu'il a fait pendant une année.

Au début, j'ai quand même un peu regretté d'aller en apprentissage, mais en tout cas pas actuellement.

J'étais bon en dessin. C'est peut-être un peu ça qui m'a poussé quand même à choisir le dessin.

J'ai l'impression qu'on considère assez facilement les apprentis comme des gens inintelligents par rapport à des gens qui font le collège, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas besoin d'avoir des cours d'économie, de géographie économique. Je pense que ça pourrait être intéressant d'avoir des cours d'information, de langues, mais pas de cours à option parce que ça défavorise automatiquement un certain nombre d'apprentis. »

Brigitte, 17 ans, 2^e année d'apprentissage - coiffeuse.

« Le métier que je voulais vraiment faire, ce n'était pas du tout coiffeuse. Ce que je voulais faire, c'était esthéticienne : « trouver le maquillage d'une fille, c'est de l'art ». Mais à l'office on m'a déconseillé à cause des débouchés. Puis mes parents m'ont dit : « Tu ne vas pas faire esthéticienne, ils n'en cherchent pas, ce n'est pas un métier pour toi, tu es toujours debout » ; puis en étant coiffeuse c'est exactement la même chose : je suis toujours debout.

En voyant mes notes de classe, la chose que l'OOP m'a proposée, c'était vendeuse dans un magasin de chaussures par exemple, ou coiffeuse.

Mes parents m'ont proposé de faire

l'horlogerie. J'ai été visiter une usine d'horlogerie; dès que je suis entrée là-bas, je me suis demandée comment on fait à entendre les machines. Moi je ne pourrai pas rester derrière une machine et faire la même chose pendant des heures et des heures, et pendant trois ans la même chose, alors pour finir j'ai pris apprentie-coiffeuse. »

Et voici ce que nous avons souligné en conclusion :

« Dans cette série d'interviews, nous remarquons aussi que la question du choix de la profession prend un relief tout particulier : la plupart des apprentis déclarent ne pas avoir pu tenir compte de leurs goûts et de leurs intérêts profonds : ils auraient préféré apprendre un autre métier, mais... la pression de parents, le rôle des notes scolaires insuffisantes ou encore le hasard des circonstances ont été les facteurs déterminants.

» Une autre réalité mise en évidence par ces interviews est l'insatisfaction exprimée par la quasi-totalité des apprentis au sujet de leur apprentissage. Il y a un décalage entre leurs aspirations et le type de formation proposé :

- l'absence de formation « culturelle » est soulignée ;
- la formation, en mettant trop l'accent sur la « production » tend à négliger l'individu en devenant, sa créativité potentielle : « ils ne pensent pas à former un mec pour l'avenir » ;
- l'apprentissage présente aussi des lacunes quant à la formation strictement professionnelle : « on n'apprend pas assez le métier » déclare Brigitte, apprentie-coiffeuse ».

Avec l'entrée en apprentissage surgit une série de problèmes nouveaux :

- un nouveau milieu : avec des adultes, dans le monde de la production, un travail manuel, l'apprenti est généralement le plus jeune et le dernier entré dans l'entreprise ;
- l'argent : bien que l'apprenti soit peu rétribué, il touche tout de même un salaire qui lui donne de nouvelles possibilités ; or il ne sait pas comment gérer son argent ;
- horaire et vacances : il y a disproportion avec l'horaire et les vacances scolaires. Au début, il ressent une fatigue physique excessive : l'apprenti a peu envie de faire quelque chose le soir, voire de manger. Pour affronter ses problèmes, l'apprenti de 1^{re} année est isolé : avant il pouvait discuter avec ses copains du cycle et du quartier, maintenant il n'a pas les mêmes horaires que ses copains qui ont poursuivi l'école. Il est isolé dans

son entreprise. Il retrouve aux cours des gars qu'il ne connaît pas.

Nous voulons souligner enfin le rôle important attribué à l'orienteur professionnel, au contrat que pour la première fois dans sa vie le jeune a l'occasion de signer et à l'ensemble de règlements et de lois auxquels il est désormais explicitement soumis.

Conclusion

L'impression dominante de satisfaction qui se dégage de l'enquête quantitative que nous avons menée et celle d'insatisfaction qui s'exprime plutôt dans les interviews ou les discussions de groupe que nous avons pu conduire nous font nous demander où est la vérité ou encore s'il y a deux vérités. En guise de réponse, on peut donner quelques éléments techniques. Toute enquête par questionnaire est entachée d'un certain nombre de biais qui influence les réponses données. C'est ainsi que celui qui répond a tendance à répondre affirmativement et dans le sens qu'il imagine attendu par celui qui mène l'enquête. De plus, dans le cadre de notre enquête, des apprentis ou leurs parents nous ont exprimé leur crainte que les réponses au questionnaire soient connues du patron de l'apprenti et n'entraînent des mesures de répression de sa part.

Dans les interviews, il se crée une confiance entre les deux protagonistes favorisant la liberté d'expression de celui que nous avons interviewé et permettant de communiquer une information de meilleure qualité. Si l'intervieweur maîtrise bien sa technique (s'il évite les conditionnements implicites, s'il encourage

l'expression, s'il reformule sans interpréter, etc.), il est certain que l'authenticité du répondant sera plus grande.

Ces remarques techniques nous font conclure qu'une soit disant neutralité du questionnaire est un leurre et que nous sommes certainement plus proche de ce que le répondant pense réellement par une interview bien menée.

Si les apprentis ont voulu se présenter comme bien intégrés dans la société et satisfaits (pour toutes sortes de raisons et qui tiennent probablement surtout au besoin d'être reconnu par autrui), il demeure une autre dimension qu'il nous faudra toujours chercher à comprendre : c'est ce qu'ils sont (et nous touchons là le besoin d'être reconnu par soi-même). De toute manière il nous faut choisir ce que nous voulons voir et entendre et ce choix est important pour deux raisons :

1. Il détermine notre attitude face aux jeunes.
2. Il exprime à qui nous vouons notre solidarité, car dans notre société qui n'est pas homogène, où des intérêts contradictoires s'affrontent (et l'apprenti est au cœur de ces intérêts contradictoires, lui qui vient chercher une formation et formation signifie à court terme perte de temps et d'argent dans une entreprise dont le but premier est la rentabilité qui implique gain de temps et d'argent), notre attitude montrera si nous sommes solidaires du système social qui cherche lui aussi à se montrer plus huilé, intégré et satisfait, ou si nous sommes solidaires d'hommes qui éprouvent des besoins qui demandent à être satisfaits.



Résultats de l'enquête jeunesse et économie

Enquête-sondage auprès de 573 apprentis et apprenties romands terminant actuellement leur apprentissage. Les questionnaires ont été remplis dans le cadre des cours des écoles professionnelles et commerciales entre le 15 mars et le 10 mai 1975.

Canton de Neuchâtel :

40 monteurs électriciens, 26 maçons, 15 couturières.

Canton de Vaud :

11 dessinateurs en machines, 53 mécaniciens (mécanique générale, de précision, sur auto, sur poids lourds), 10 serruriers et chaudronniers, 11 microtechniciens ou constructions mécaniques, 3 horlogers, 110 apprenti(e)s des arts graphiques (compositeur typographe, imprimeur offset, relieur, photolithographe, héliographe), 59 décorateurs/décoratrices-étalagistes, 17 esthéticiennes, 112 employé(e)s de commerce et d'administration.

Canton de Genève :

25 dessinateurs en bâtiment ou dessinateurs architectes, 7 carrossiers-tôliers, 30 monteurs ou radio-électriciens, 9 ferblantiers appareilleurs ou installateurs sanitaires, 15 mécaniciens de précision, 9 coiffeurs ou coiffeuses pour dames, 11 décorateurs ou décoratrices-étalagistes.

Questionnaire

1.a. Quelles sont, parmi les branches suivantes de l'école obligatoire, celles qui vous paraissent les plus utiles pour votre vie professionnelle ?

Mathématique, 445, 77,7 %. Français, 410, 71,6 %. Dessin, 284, 49,6 %. Activités manuelles, 275, 48 %. Allemand, 233, 40,7 %. Anglais, 202, 35,3 %. Education civique, 135, 23,6 %. Sciences, 133, 23,2 %. Gymnastique, 132, 23 %. Géographie, 102, 17,8 %. Histoire, 61, 10,7 %. Musique, 49, 8,6 %.

1.b. Lesquelles de ces branches de l'école obligatoire vous paraissent être les moins utiles pour votre vie professionnelle ?

Musique, 335, 58,3 %. Histoire, 270, 46,9 %. Géographie, 163, 28,4 %. Education civique, 129, 22,4 %. Sciences, 122, 21,2 %. Gymnastique, 115, 20 %. Mathématique, 92, 16 %. Dessin, 80, 13,9 %. Allemand, 65, 11,3 %. Anglais, 39, 6,8 %. Activités manuelles, 32, 5,5 %. Français, 20, 3,5 %.

2. Quelles branches ou connaissances vous seraient utiles aujourd'hui que l'école ne vous a pas enseignées ?

1. Anglais, 139, 24,6 %. 2. Dessin (artistique, technique, croquis, etc.), 53, 9 %. 3. Mathématique (trigonométrie, algèbre, géométrie), 45, 8 %. 4. Allemand, 35, 6,1 %. 5. Connaissances commerciales et des métiers, 30, 5,2 %. 6. Comptabilité, 21, 3,7 %. 7. Sciences, 20, 3,5 %. 8. Physique, électricité, électronique, 18,3 %. 9. Economie, 18, 3 %. 10. Gymnastique, 18, 3 %. 11. Education sexuelle, 17, 2,9 %.

12. Histoire, histoire de l'art et de l'architecture, 16, 2,8 %.

Autres demandes :

Sténo et dactylographie (14). Culture générale (14). Psychologie (13). Italien (11). Activités manuelles (10). Philosophie (10). Musique (10). Littérature (9). Droit (8). Travail pratique (6). Instruction civique (5). Chimie (5). Diction (4). Technologie (3). Méthode de travail (3). Géographie (3). Visites d'entreprises et de chantiers (3). Information syndicale (3). Français (2). Espagnol (1).

3. L'école a-t-elle été suffisamment exigeante à votre égard. Vous a-t-elle donné ?

	OUI	NON	Pas d'avis
— une méthode de travail ?	199 34,7 %	241 42,2 %	23,1 %
— le goût du travail bien fait ?	246 42,9 %	185 32,2 %	24,9 %
— une conscience professionnelle ?	199 34,7 %	233 40,6 %	24,7 %
— la volonté de progresser ?	252 43,9 %	181 31,5 %	24,6 %
— le sens de la solidarité ?	177 30,8 %	196 34,2 %	35 %

4. Qu'est-ce qui vous a déterminé à choisir votre profession actuelle ?

— le goût personnel	394 68,7 %
— le hasard	145 25,3 %
— des stages pratiques	129 22,5 %
— les conseils du service d'orientation professionnelle	93 16,2 %
— des visites d'entreprises	64 11,1 %
— l'ambition	60 10,4 %
— un salaire intéressant	57 10 %
— la profession de mon père	39
— l'influence des copains	26
— un métier à la mode	24
— une erreur	1
— raison de santé	1

5.

	OUI	NON
a) Avez-vous reçu des conseils d'un service d'orientation ?	325 56,6 %	213 37,1 %
b) Avez-vous choisi votre profession tout(e) seul(e) ?	473 82,5 %	78 13,6 %
c) Avez-vous passé, à l'école, des tests d'orientation ?	361 63 %	190 33,1 %
d) Avez-vous suivi les conseils du service d'orientation ?	118 20,5 %	418 72,9 %

Si oui, avez-vous eu l'impression que l'on vous orientait vers une profession exclusivement parce qu'on avait besoin d'« employés » de cette catégorie ?

78 13,6 %	147 25,6 %
-----------	------------

6. Avez-vous reçu suffisamment d'information sur l'ensemble des professions ?

190 oui = 33,1 % 369 non = 64,3 % 2,6 % pas d'avis

7. Pensez-vous que l'école ait joué un rôle prépondérant dans le choix de votre profession ?

69 oui = 12 % 420 non = 73,2 % 14,8 % pas d'avis

8. Quels inconvénients avez-vous rencontré en quittant l'école ?

— le temps des vacances	348	=	60,8 %
— l'horaire de travail	313	=	54,6 %
— la discipline professionnelle	122	=	21,3 %
— l'isolement et l'absence des copains	75	=	13,1 %
— changement d'ambiance et de vie	7		
— fatigue, effort	5		

+ divers : salaire trop faible, les responsabilités, hypocrisie des employés, loin du lieu familial, atmosphère austère, horaire de travail strict, répétition du programme scolaire, déplacements, niveau très bas du système d'apprentissage, pression de l'autorité, profit du patron, relations employés-apprentis, relations patrons-apprentis, les cours à étudier le soir, perte d'idéalisme nourri à l'école.

9. Quels avantages appréciez-vous tout particulièrement dans votre profession ?

— l'intérêt du travail pratique	335	=	58,3 %
— l'indépendance	249	=	43,3 %
— les responsabilités	226	=	39,3 %
— les congés hebdomadaires	66	=	11,5 %
— la rémunération	61	=	10,6 %

10. Avez-vous l'impression que le travail pratique vous permet de mieux accepter et suivre des cours ?

258 oui = 44,9 % 150 non = 26,2 % 28,9 % sans avis

11. Quelles branches ou connaissances souhaiteriez-vous voir inscrites au programme de vos cours professionnels ?

— langues étrangères	259	45,6 %
— sports	259	45,6 %
— connaissances générales	151	26,3 %
— connaissances du droit du travail	136	23,7 %
— philosophie	122	21,2 %
— information syndicale	75	13,1 %
— initiation à l'économie	58	10,1 %
— économie domestique	22	3,8 %
— éducation civique	12	2,1 %

12. L'enseignement aux cours professionnels est-il en rapport avec ce que vous faites dans votre métier ?

214 oui = 37,4 % 90 non = 15,8 % 262 à peu près = 45,7 %

13. Que pourrait faire votre employeur pour faciliter votre adaptation au monde du travail ?

- 39 réponses : suivre davantage l'apprenti, s'intéresser mieux à son travail, le conseiller mieux, discuter plus souvent.
- 22 réponses : faire preuve de plus de compréhension, de gentillesse, de considération et d'humanité.
- 22 réponses : améliorer la rémunération, donner un salaire plus adapté au travail, accorder des encouragements financiers et des primes pour bonne tenue scolaire.
- 19 réponses : donner plus de responsabilités aux apprentis et leur faire plus confiance, leur accorder une plus grande liberté dans leur travail.
- 18 réponses : améliorer les horaires, les alléger pour les apprentis, instituer l'horaire libre.

Quelques réactions

« A l'écoute des conférenciers nous nous sommes rendu compte une fois de plus combien le sujet proposé était d'actualité. Il est donné à chacun de nous d'en tirer des conclusions et des enseignements.

L'occasion m'étant offerte je me permettrai de vous suggérer une idée pour un prochain séminaire ; si toutefois elle est dans l'optique des travaux de Société Jeunesse et Economie : « Pourquoi les parents sont-ils si peu préoccupés des problèmes scolaires de leurs enfants. »

Gross François.

**
*

« C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance des résultats de ce sondage. Toutefois, nous constatons que les métiers retenus pour votre enquête sont les plus touchés par la récession économique. Ne pensez-vous pas que ce fait ait pu influencer certaines réponses données par les apprenti(e)s concerné(e)s ? »

Le chef du Service de l'enseignement technique et professionnel, Neuchâtel.

R. Tschanz.

**
*

« Un des buts déclarés du séminaire est l'échange et le dialogue entre les milieux de l'économie et de l'enseignement. Je pense que cet objectif n'a pas été réellement atteint. J'ai déploré qu'on ait renoncé à faire suivre les exposés de débats plus ouverts. Le fait qu'on ait renvoyé au lendemain les débats de fond, et avec relativement peu de temps à disposition, n'a certainement pas favorisé ce débat. J'ai personnellement ressenti le travail de groupe du samedi matin comme un moment sans réelle prise sur le séminaire.

» Autre regret. Vous avez plusieurs fois dit qu'il n'était pas envisageable d'avoir des apprentis présents au séminaire. Je ne partage pas cet avis. Des chefs du personnel, des directeurs ont pu venir. Pourquoi pas des apprentis ?

» J'ai quitté le séminaire en ayant appris beaucoup de choses, mais en ayant le sentiment de ne pas avoir approfondi réellement la question de l'apprentissage. Il me semble pourtant que Jeunesse et Economie peut être une plate-forme « neutre » où des problèmes économiques peuvent être approfondis. La qualité du débat lors du travail de groupe du samedi matin en témoigne. Mais il aurait été nécessaire d'avoir beaucoup plus de temps à disposition et de fixer des objectifs au travail de groupe. »

C. Honsberger.

- 11 réponses : confier aux apprentis des travaux plus intéressants, plus variés et plus en rapport avec les cours.
- 11 réponses : accorder du temps pour étudier les cours ou donner des cours internes.
- 9 réponses : expliquer mieux le travail, surtout durant les premières semaines.
- 8 réponses : accorder plus de vacances.
- 6 réponses : organiser des visites ou des stages dans d'autres entreprises ou à l'étranger.
- 4 réponses : ne pas prendre les apprentis pour des manœuvres bon marché ou des « bouches-trous ».
- 3 réponses : penser moins au rendement et à l'argent, diminuer le rythme de production.
- 2 réponses : mieux expliquer le fonctionnement de l'entreprise et celui de la branche.

Dans les réponses uniques, nous relevons enfin :

- « abolir la notion de profit »
- « nous faire moins sentir qu'on a signé un contrat pour 4 ans d'exploitation »
- « rien, le « drill » est trop ancré en Suisse »
- « connaître lui-même son métier »
- « patron pas à la hauteur »
- « travailler selon des méthodes plus modernes »
- « je trouve qu'il s'y est pas mal pris »
- « rien, tout marche comme sur des roulettes »

14. Votre choix professionnel vous paraît-il :

très bon 161 = 28 % assez bon 331 = 57,8 % mauvais 31 = 5,4 %
très mauvais 5 = 0,9 %

15.a. Pensez-vous exercer le métier que vous êtes en train d'apprendre ?

345 oui = 60,3 % 98 non = 17,1 %
quelques années 233 = 40,7 %
dix ans 42 = 7,3 %
toute une vie 64 = 11,1 %

15.b. Quels sont vos objectifs professionnels pour l'avenir ?

- 49 réponses : aller à l'étranger pour travailler et perfectionner les langues, dont 4 réponses « pour aider les pays en voie de développement »
- 49 réponses : se spécialiser, poursuivre des études (technicum, maturité), dont 14 désireux de passer une maîtrise fédérale.
- 40 réponses : changer de métier, s'intéresser à un autre travail dont 4 déclarant vouloir travailler à la campagne (proche de la nature), 3 désirant faire un travail plus tourné vers l'art et 2 souhaitant travailler de manière plus libérale.
- 20 réponses : s'établir à son compte, devenir patron ou patronne.
- 18 réponses : devenir contremaître, chef d'atelier ou de chantier, secrétaire de direction, cadre, fondé de pouvoir ou tout autre poste à responsabilités.
- 16 réponses : trouver du travail (chômage dans la branche) et « impossible de répondre dans la conjoncture actuelle ».
- 7 réponses : devenir professeur ou maître d'ouvrage et de travaux pratiques.
- 2 réponses : travailler à la demi journée.

Parmi les réponses originales, relevons :

- « si on n'a pas de travail, on peut faire toutes les formations, ça n'arrangera pas la situation »
- « me retirer du système capitaliste »
- « faire quelque chose de moins commercial »
- « travailler à domicile »
- « ne pas rester enfermé dans des boîtes toute l'année »
- « gagner beaucoup d'argent »
- « faire travailler les autres »

16. Pensez-vous poursuivre votre formation à l'issue de votre apprentissage ?

224 oui = 38,9 % 128 non = 22,3 %

— En recevant le programme de ces journées, j'ai été pour le moins surpris de constater que l'on envisageait de parler du passage école-apprentissage sans un seul exposé présentant les préoccupations et le travail du maître d'apprentissage. Le séminaire était donc faussé à la base, car pour faire un apprentissage, il faut :

a) une personne désirant apprendre un métier (l'apprenti) ;

b) une personne prête à donner son savoir (le maître d'apprentissage avec l'école professionnelle).

En effet, si on supprime l'une de ces personnes, il n'y a plus d'apprentissage possible.

Toutes les autres instances sont indispensables à notre époque, mais restent accessoires pour l'apprentissage proprement dit d'un métier.

— Lors de la discussion en groupes, il en est ressorti nettement que les jeunes entrant en apprentissage doivent avoir de bonnes connaissances, particulièrement en mathématique et en français. A une question de M. Dunner, les responsables de formation présents, dont je faisais partie, ont admis de compléter les connaissances dans les branches susmentionnées en cours d'apprentissage. Mais, dans notre esprit, il s'agit d'un complément inhérent au métier enseigné et non de rattrapper ce que l'école n'aurait pas fait. Pour que la jonction école-apprentissage se fasse harmonieusement, il est indispensable qu'il existe une coordination des objectifs et exigences entre les écoles de la scolarité obligatoire et les écoles professionnelles.

— Ce séminaire a permis une approche du sujet proposé, un échange d'idées et d'informations.

— L'approche du thème m'a paru, de façon générale, trop intellectuelle. Je ne suis pas certain que les enseignants attendaient cela. J'ai senti qu'ils avaient beaucoup de questions en suspens et aussi certains préjugés. A mon avis le nœud du problème est là :

questions + réponses partielles ou / et partiales + exemples négatifs (il est à souligner que l'on ne parle jamais du grand nombre d'apprentis formés correctement et qui sont satisfaits de leur apprentissage) = préjugés et insécurité, d'où méfiance, voire opposition aux apprentissages en entreprise. La scolarisation, l'apprentissage en école apparaît alors comme étant le seul refuge pour se préserver du monde économique.

— Proposition :

Organiser des visites d'entreprises et de centres d'apprentissage à l'intention des enseignants. Là, ils auraient la possibilité d'avoir des contacts avec des responsables de formation professionnelle, des moniteurs et des apprentis.

Maillefer S.A.
Paul Furer.



Répartis en trois groupes, les participants ont discuté très librement sur le thème du séminaire. Il a ainsi été relevé que l'information semblait bien désuète pour ceux et celles qui doivent entrer dans la vie professionnelle à 15 ou 16 ans. En conséquence, d'aucuns souhaiteraient que les programmes scolaires soient réactualisés et que l'école se préoccupe plus des problèmes de la vie active. Pourquoi, à cet égard, ne pas introduire beaucoup plus tôt dans les écoles une information socio-professionnelle. D'autres relèvent que les apprenti(e)s interrogés par « Jeunesse et Economie » ne semblent absolument pas mécontent(e) de la formation qui leur a été dispensée antérieurement par l'école obligatoire. En ce qui concerne l'apprentissage, les participants admettent que la démocratisation des études et les réformes scolaires n'ont pour l'heure abouti qu'à accélérer la dévalorisation de l'apprentissage. Il est par trop généralement admis que l'apprentissage est une voie réservée aux moins doués. Pourquoi, dès lors, baser les examens d'admission sur les seuls acquis scolaires ?

Pour revaloriser l'apprentissage, différents moyens semblent possibles. Il conviendrait d'abord que le corps enseignant dispose d'informations sur les métiers et la vie active, qu'il accepte de visiter des entreprises et de s'informer directement de ce qu'est exactement un apprentissage. Il y a ensuite les moyens légaux. Le statut de l'apprenti serait une très bonne chose ! De nouveaux types d'apprentis-

sage sont possibles : c'est l'**apprentissage combiné** entre l'entreprise et l'école professionnelle qu'il faudrait généraliser tout en tenant compte des énormes différences existant déjà entre les petites et les grandes entreprises, entre tel artisan et telle grande banque ou société de service. C'est l'idée de l'**apprentissage échelonné**. L'article 30 de l'OFIAMI, c'est-à-dire la législation fédérale en la matière est précisément en voie de révision. Quant au remède d'instituer une 10^e année de scolarité afin de ne pas projeter des « enfants de 15 ans » dans le monde du travail, elle a été évoquée, sans rencontrer un grand succès.

Sur le plan des relations humaines, il a été regretté que l'on ne se penche que fort peu sur les sentiments des jeunes et sur les problèmes humains que posent l'entrée en apprentissage. Enfin, il a été admis qu'il était impératif de faire prendre conscience aux apprentis — dans l'entreprise comme à l'école professionnelle — que leur formation n'est qu'une étape de la vie et qu'elle ne peut aucunement s'arrêter avec la remise d'un certificat fédéral de capacité.

Demain, chacun devra poursuivre sa formation. Encore faudra-t-il sensibiliser les jeunes à ce problème dès leur plus jeune âge. Tâche donc de l'école obligatoire que de préparer toujours mieux les garçons et les filles qui lui sont confiés à savoir faire, à savoir être, mais à comprendre la vie avec laquelle ils auront à composer.

Idées et opinions relevées lors du débat de synthèse

d'après enregistrement

Un passage difficile : problème d'accueil et d'horaire de travail

Monsieur Jean-Jacques Maspéro, président de la SPR

Ce n'est pas telle ou telle discipline qui rend difficile le passage de l'école vers la vie professionnelle, mais bien plutôt un problème d'ordre affectif et humain. A cet égard, il nous paraît anormal que de jeunes collégiens travaillent de 8 heures à 11 heures et de 13 h. 30 à 16 heures alors que de jeunes apprentis doivent brusquement commencer le travail à 7 heures et avoir un horaire beaucoup plus astreignant. C'est un problème de démocratie auquel les jeunes me paraissent être sensibles. Il y a une nette discrimination entre les études professionnelles et intellectuelles.

M. Jacques Hainaut, directeur-adjoint au Centre d'enseignement professionnel pour l'industrie et l'artisanat, Genève

Dans un certain nombre de grandes entreprises, l'accueil est mieux réalisé car les apprentis sont regroupés dans des classes d'apprentissage.

M^{me} Simone Raffini, Vernier

Pour les métiers manuels, il existe une trop nette différence entre l'apprentissage dans les classes de métier et l'apprentissage en atelier, du point de vue de l'horaire.

M. Roger Mottaz, Département de l'instruction publique, direction de l'enseignement secondaire, chargé de l'enseignement professionnel, Genève

Certes car les premiers sont dans un régime scolaire, et ne reçoivent donc pas de rémunération, alors que les autres sont employés par une entreprise.

M. Ernest Weber, chef du personnel de Firmenich, Genève

Pour en revenir à l'horaire de travail, le mien est de 42 h. ½. Simple constatation : si je ne travaillais que 35 heures, je m'en trouverais mieux. Ceci est valable pour tout le monde, pas seulement pour les apprentis. On est malheureusement toujours en train de faire des comparaisons impossibles, afin de rechercher l'injustice. D'un côté, on affirme qu'il est injuste que les collégiens et les étudiants qui font de longues études ne touchent pas de salaire ; de l'autre, on trouve injuste que les apprentis qui touchent un salaire aient moins de vacances. Or, dans

notre entreprise les apprentis ont 6 semaines de vacances par an !

M. Jean-Luc Vollrath, école de banque et de cadres de l'UBS, Genève

Les différences constatées tant entre étudiants et apprentis qu'entre les apprentis entre eux ne sont à la limite pas gênantes. Il serait de plus très difficile de les éliminer complètement. Il me paraît beaucoup plus gênant que les possibilités de départ d'un jeune de 14 ou 15 ans ne lui accordent pas la latitude voulue pour effectuer parmi les diverses voies et leurs caractéristiques propres un certain choix. Phénomène préoccupant car les jeunes ne sont pas en mesure de se rendre compte des différences de chacune des filières de la formation. Le problème est plus grave si les jeux sont déjà truqués au moment où il s'agit de s'engager dans une voie. On débouche évidemment là sur une question beaucoup plus fondamentale liée à la stratification sociale et au fait que les données de toute l'orientation sont quelque peu faussées à la base. On arriverait alors très vite à la vision des « plus doués » et des « moins doués » à qui les « sales boulots » devraient échoir.

D'autres formules d'apprentissage

M. Roger L'Eplattenier, chef de la section de l'enseignement à l'OFIAMT, Berne

Nous cherchons à améliorer les formules de l'apprentissage, car nous ne sommes pas forcément de l'avis que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Le système actuel est certainement perfectible. Du point de vue de l'apprentissage, il y a des différences énormes entre les régions, même en Suisse romande. 72 % des jeunes gens font un apprentissage, c'est la moyenne suisse. Mais, à Genève, ce pourcentage n'est que de 42 %. Il faudrait donc prendre garde de ne point généraliser.

M. Hainaut

On parle de plus en plus de la formule de l'apprentissage combiné, comportant des cours d'introduction comme les prévoit la loi fédérale afin de permettre aux jeunes de mieux passer du niveau scolaire dans le milieu du travail...

...certains demandent même (motion au Grand Conseil genevois) des horaires différenciés pour les apprentis.

M. L'Eplattenier

Les cours d'introduction étendus sur plusieurs mois au début de l'apprentissage constitueraient sans doute une solution extrêmement valable comme transi-

tion entre le temps de l'école et celui du travail.

Sur l'idée d'une année scolaire supplémentaire

M^{me} Heidi Huissoud, membre de la commission Jeunesse et Economie, Genève

La FAMCO, Fédération des associations de maîtres du cycle d'orientation de Genève s'oppose vigoureusement à une 10^e année de « gardiennage ».

M. Mottaz

Il ne faudrait pas que l'on vieillisse systématiquement nos publics scolaires. On parle d'éducation permanente. Cela signifie qu'il y aura peut-être demain à reprendre ultérieurement des voies de formation. On ne peut pas former les gens dans des délais toujours plus longs. Une 10^e année serait perdue pour beaucoup.

M. Michel Schaller, Rank Xerox, conseiller pédagogique, Genève

Ajouter une année à la scolarité obligatoire ne résoudrait rien. Il faudrait donc, si toutefois on en arrêta le principe, que cette 10^e année ne soit pas entièrement scolarisée.

M. Claude Rey, conseiller en orientation, Châtel-St-Denis

Entrer en apprentissage à 16 ans plutôt qu'à 15 ans représente une différence énorme, du point de vue de maturité...

M. Jean Tritschler, pasteur, ministre protestant parmi les apprentis et les jeunes travailleurs, Genève

... et fatigue ! J'ai entendu des apprentis déclarer être tellement fatigués après leur journée de travail qu'ils n'ont plus rien envie de faire... remarque jamais entendue dans la bouche de collégiens.

M. Alexandre Fossaluzza, J. Bobst & Fils S.A., Crissier

Il faut prendre garde de ne pas généraliser. J'ai entendu des apprentis déclarer être fatigués... ce qui ne les empêchait pas le soir d'aller jusqu'à Zurich en moto pour écouter un concert pop.

Idéalisme ou pragmatisme ?

M. Paul Dunner, président de la SPG, Genève

Qu'attend le monde du travail d'un élève ? Telle est la question que nous devons nous poser. Dans notre groupe, nous nous sommes aperçus qu'en définitive l'écart n'était pas si grand qu'il semblait de prime abord. Parmi les qualités que le monde du travail souhaite voir développées par l'école, on retrouve l'autonomie, la possibilité de savoir s'exprimer et la responsabilité professionnelle — « il faut rendre l'enfant responsable ».

Ensuite, et ensuite seulement, il sera possible d'apporter les connaissances :

connaissances en mathématiques et en français. Ce qui nous a surpris, c'est que les représentants du monde du travail admettent que les connaissances inculquées par l'école doivent être reprises et adaptées en fonction des différents métiers.

Par contre, on ressent une difficulté et une divergence d'opinion lorsque nous parlons d'autonomie, lorsque nous évoquons le fait que l'élève doit pouvoir s'exprimer et confronter son point de vue. C'est là qu'on ne se suit plus tellement. Du côté de l'économie, on nous dit que, dans l'atelier, l'apprenti pourra émettre une idée et dire ce qui ne lui convient pas. Mais les exemples concrets et pratiques démontrent le contraire. Rendre le jeune attentif, le faire participer, à notre avis, cela doit aller plus loin. A l'école, nous voulons former les enfants pour qu'ils s'interrogent, viennent nous interroger, et prennent eux-mêmes les décisions importantes. Peut-être sommes-nous idéalistes. Mais nous sentons en tout cas que même si on s'accorde sur des mots, par exemple celui d'autonomie, ils n'ont pas le même sens et que l'on n'ira pas aussi loin que nous dans les entreprises.

M. Weber

Le corps enseignant n'a toutefois pas l'exclusivité de l'idéalisme. L'intérêt pour son travail peut fort bien correspondre à un idéalisme. Il me semble que le problème réside dans le simple fait que, de part et d'autre, on aligne des idées fixes et que l'on reste sur ses positions, alors que nous avons pourtant tous un but commun.

L'incursion des enseignants dans le monde du travail

M^{me} Huissoud

Dans le cadre des travaux de l'association des parents d'élèves du C.O. à Genève, nous avons discuté avec des membres du corps enseignant et nous avons ressenti la difficulté qu'ils éprouaient pour saisir et comprendre les réalités de la vie professionnelle. Peut-être faut-il leur donner la possibilité de passer quelques mois dans la vie active, dans la vie professionnelle. Connaître les exigences de la vie économique, c'est certainement préparer mieux les élèves à y faire face !

M. Pierre Golaz, membre de la commission Jeunesse et Economie, Genève

La question fondamentale me semble être celle de savoir si l'école doit être au service de l'économie et donc si elle doit adapter ses programmes pour satisfaire mieux les exigences de l'apprentissage ou si, au contraire, l'école ne doit pas suivre un but plus général, laissant le soin à ceux qui viennent après elle de s'adapter.

Note de la rédaction : Depuis les dates de ce séminaire, l'OFIAMT a rendu public son projet de réforme de l'apprentissage, projet qui est en procédure de consultation auprès des cantons et auprès des associations socio-économiques.

Apprentissage : les enseignants romands s'inquiètent du taux d'échec scolaire

Selon l'OCDE, la formation professionnelle par la voie de l'apprentissage est la meilleure forme d'insertion dans la vie active. En va-t-il ainsi dans notre pays ? Les enseignants de Suisse romande qui participaient cette année au Séminaire pédagogique de Chexbres n'en sont pas totalement convaincus. A preuve le thème de discussion qu'ils avaient choisi : « Un passage difficile : de la scolarité obligatoire à l'apprentissage. » Après une journée et demie d'échanges nourris, le moins qu'on puisse dire est qu'ils ne sont satisfaits ni du système scolaire actuel, ni des mécanismes de sélection par quoi les jeunes sont conduits à s'engager dans une voie étroite, celle de leur avenir professionnel.

Pour les responsables de l'orientation et de la formation professionnelles en Suisse, la situation est pourtant, dans l'ensemble, satisfaisante. Selon le chef de la section de l'enseignement de l'OFIANT, M. R. L'Eplattenier, le fait que 5 pour cent seulement des jeunes apprentis reçoivent leur formation dans une école professionnelle à plein temps (malgré un effort financier non négligeable de la Confédération, qui dépense plus pour améliorer la formation professionnelle que pour venir en aide aux universités) n'empêche pas que le niveau moyen de l'apprentissage en Suisse demeure élevé, même si les échecs aux examens de fin d'apprentissage atteignent 10 pour cent.

Nouvelle loi en préparation

Le besoin d'une amélioration des conditions d'apprentissage s'est fait néanmoins sentir, et une nouvelle loi sur la formation professionnelle est actuellement en préparation. Les principales innovations projetées sont les suivantes : la Confédération souhaite une intensification des cours d'introduction destinés à tous les apprentis d'une même branche professionnelle, pour déboucher sur un apprentissage combiné (cours d'introduction, école professionnelle et formation dans l'entreprise) ; par ailleurs, une formation accélérée de 6 mois à 1 an serait prévue pour tous les travailleurs semi-qualifiés.

En outre, de nouvelles formes d'apprentissage « échelonné » permettraient aux jeunes d'obtenir successivement une formation plus approfondie dans un même secteur, alors que des apprentissages différenciés leur donneraient la possibilité d'acquérir une formation spécialisée après

avoir terminé une première formation plus générale. La formation des maîtres d'apprentissage serait, elle aussi, améliorée.

Mais les enseignants, eux, sont inquiets pour l'immédiat. Le taux d'échec scolaire leur paraît élevé, et ils remarquent que dans la conjoncture actuelle les employeurs renoncent à engager des apprentis dont le livret scolaire présente de mauvais résultats. Plus profondément, ils s'interrogent sur les vices et les vertus d'un système d'éducation dont ils constituent le maillon le plus important.

Quelles que soient les réformes apportées (démocratisation des études, orientation scolaire) ou suggérées (prolongation de la scolarité obligatoire, introduction plus précoce d'un enseignement « pré-professionnel »), le fait demeure à leurs yeux qu'il subsiste de grosses inégalités des chances dans la vie. Au lieu que s'établisse un choix équilibré entre les activités manuelles et le travail intellectuel, les contraintes sociales triomphent pour imposer une hiérarchisation implacable entre les premières et les secondes.

Satisfaits de leur sort

« Au lieu de partir d'en haut, d'un certain niveau d'exigences, ne faudrait-il pas partir d'en bas, des possibilités effectives de développement, essayer d'adapter le rythme de progression de l'enseignement aux possibilités de chaque élève ? » suggère un enseignant qui côtoie journalièrement de futurs apprentis. L'idéalisme des enseignants les éloigne du pragmatisme des chefs d'entreprise. Pour ces derniers, le constat est fait. Chaque année, le niveau moyen des connaissances en orthographe et en calcul baisse. Et les instituteurs ont beau brandir les résultats d'une étude de Samuel Roller (qui prouve que pour une dictée de même difficulté, les fautes ne sont pas plus nombreuses aujourd'hui qu'en 1932), les chefs du personnel se plaignent de devoir sans cesse baisser le niveau des exigences.

Pourtant — une enquête effectuée en Suisse romande par la Société « Jeunesse et Economie » auprès de 600 d'entre eux le montre — la plupart des apprentis sont relativement satisfaits de leur sort. 82,5 % déclarent avoir choisis seuls leur profession, en fonction de leurs goûts personnels, et 60,3 % envisagent d'exercer le métier qu'ils apprennent. Ce qu'ils souhaitent en général, c'est avant tout une amélioration des relations humaines dans

l'entreprise, une meilleure compréhension, alors qu'ils regrettent surtout d'avoir peu de vacances et de devoir travailler plus longtemps qu'à l'école. Enfin, ils pensent en général que les mathématiques et le français sont les deux branches de l'école obligatoire les plus utiles pour la vie professionnelle, et souhaitent que les langues étrangères (surtout l'anglais) et le sport prennent plus de place dans les programmes des cours professionnels.

Marian Stepczynski.

GAZETTE DE LAUSANNE

Que peuvent 600 apprentis romands ?

Après des exposés du président de la Société pédagogique romande, du chef de la section de l'enseignement de l'OFIANT, du directeur de l'Office vaudois d'orientation professionnelle, du président de l'Association jurassienne des maîtres d'écoles professionnelles, du chef du personnel d'une entreprise, les quelque cent participants ont pris connaissance des résultats d'une enquête faite entre mars et mai dernier auprès de 573 apprentis et apprenties représentatifs de la Suisse romande.

Préférences : les maths et le français

Les apprentis interrogés ont répondu que les branches de l'école obligatoire les plus utiles pour leur vie professionnelle étaient les mathématiques et le français, la moins utile, la musique, une branche utile mais non enseignée à l'école étant l'anglais. Le plus grand nombre d'entre eux disent avoir choisi leur profession par goût personnel, le plus souvent seul, mais après les conseils d'un service d'orientation.

Quatre sur cinq estiment que leur choix professionnel a été bon, trois sur cinq pensent exercer le métier qu'ils sont en train d'apprendre. Les inconvénients les plus sensibles qu'ils ont rencontrés en quittant l'école sont la durée des vacances et l'horaire de travail. Ils souhaitent voir inscrits au programme des cours professionnels en premier lieu les langues étrangères et les sports.

VOIX OUVRIÈRE

Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines

Chères collègues,

Voilà revenu le temps des retrouvailles! C'est pourquoi nous vous convions à notre assemblée générale qui retrouvera son cadre habituel à savoir la salle du restaurant du Rond-Point de Beaulieu, 1^{er} étage, le mercredi 12 novembre 1975 à 14 h. 30.

Ordre du jour :

1. Rapport de la présidente.
2. Rapport de la caissière et des vérificatrices.
3. Nomination des vérificatrices.
4. Election de deux membres au comité.
5. Message de nos invités.
6. Propositions individuelles qui doi-

vent nous être communiquées jusqu'au 3 novembre 1975.

7. « Les jeux et l'enfant », exposé de Pierre Kuenzi.
8. Thé offert par votre association.

Nous espérons vous rencontrer nombreuses ce mercredi d'automne et pour mieux vous accueillir, nous souhaitons recevoir votre inscription.

Le comité.

Rédactrice de la rubrique vaudoise :
M^{me} Josée Probst, route de Vevey 35,
1009 PULLY. Tél. (021) 28 54 65.

Genève

Assemblée générale du 21 octobre 1975

L'assemblée du 21 octobre 1975 a peut-être marqué un tournant dans la vie de la SPG. En effet ce soir-là nous n'y avons guère parlé de pédagogie, de résultats scolaires, de programmes. Nous y avons au contraire abordé des sujets d'ordre général ; nous étions appelés à porter nos regards vers l'extérieur, à nous interroger sur quelques grands problèmes de l'heure, à nous sentir concernés par ce qui se passe à Sion ou à Delémont, à être solidaires des autres fonctionnaires genevois. Qu'on en juge !

Energie nucléaire : l'enseignant, intéressé aux problèmes de l'éducation des hommes, de leur avenir et de leur bien-être autant que de leur bagage intellectuel, doit se sentir interpellé par tous les choix fondamentaux auxquels l'humanité est confrontée. Les centrales nucléaires ont donc amené un certain nombre de collègues à s'interroger, à prendre position, à attirer notre attention et celle de toute personne « qui ne jure que par le progrès ».

Syndicalisation de la SPR : nous avons acquis à Genève des conditions de travail et de salaire que nous envient parfois nos collègues romands ou étrangers. Et pourtant nous sommes, tout autant qu'eux, confrontés aux difficultés de l'heure : programmes surchargés, effectifs trop élevés, emplois menacés !

Continuerons-nous encore longtemps à traiter seuls, au bout du lac, des questions qui concernent toute la Romandie ?

Ou accepterons-nous au contraire de suivre le chemin tracé par l'Ecole romande vers une solidarité plus grande entre nos cantons ? Accepterons-nous par exemple de doter la SPR de structures fortes et efficaces qui lui permettront d'intervenir avec succès auprès de nos directions ou de nos départements de l'Instruction publique ?

Assemblée des fonctionnaires : l'enseignant, comme le gendarme ou le balayeur, est fonctionnaire de l'Etat. N'est-il alors pas logique qu'il soutienne des revendications telles que « maintien de la compensation du renchérissement », « semaine de 40 heures », « 4 semaines de vacances ». L'enseignant connaît trop l'influence du milieu familial pour ne pas être soli-

daire des revendications qui donneront aux travailleurs de meilleures conditions de vie.

La SPG a peut-être pris un tournant important... Qu'en pensez-vous ?

Le prochain sondage de la SPR (voir « Educateur » N° 28, page 643) nous permettra certes de mieux connaître l'avis des membres de la SPG. Cependant il serait intéressant que vous vous exprimiez à ce sujet dès maintenant ; vos remarques et vos suggestions seront les bienvenues.

P. Dunner.

Rédactrice de la rubrique genevoise :
Liliane URBEN, chemin du Renard 44,
1211 Le Lignon. Tél. (022) 96 30 06.

PELLICULE ADHÉSIVE

HAWE®

FOURNITURES
DE BIBLIOTHÈQUES

P.A. Hugentobler 3000 Berne 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43

Absentéisme scolaire

Le DIP a adressé récemment aux commissions scolaires et aux associations professionnelles deux documents relatifs :

1. à la fréquentation de l'école obligatoire ;
2. aux arrêts scolaires.

Des commissions d'écoles se sont en effet plaintes d'une recrudescence des absences injustifiées parmi leurs élèves soumis à la scolarité obligatoire.

Ce phénomène inquiétant appelle un renforcement des dispositions légales en la matière tant il est vrai que celles du régime actuel sont désuètes. En bref l'absence injustifiée est tarifiée aujourd'hui de 1 à 3 francs et il faut 3 condamnations dans le cadre d'une année scolaire pour que le juge puisse prononcer une peine d'arrêts.

Révision envisagée

Elle se propose de redonner à la législation scolaire concernant la fréquentation irrégulière de l'école une certaine efficacité.

SANCTIONS PÉNALES A L'ÉGARD DES PARENTS

L'absence injustifiée due à une faute ou à la négligence des parents constitue une contravention passible de l'amende (dont la limite n'est plus fixée) et, dans les cas graves, des arrêts.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES A L'ÉGARD DES ÉLÈVES

Comme par le passé, les cas d'école buissonnière à l'insu des parents font l'objet de sanctions qui relèvent du règlement de discipline de l'école.

Arrêts scolaires

Le projet d'arrêté du Conseil d'Etat stipule (en vertu des dispositions fédérales) que la durée des arrêts est d'une à six demi-journées. En outre la surveillance des arrêts scolaires fait partie des tâches normales d'un membre du corps enseignant.

Dans les modalités d'application, le DIP propose que des travaux d'intérêt général ou en rapport avec le dommage soient confiés aux élèves en faute, le cas échéant EN DEHORS DES LOCAUX SCOLAIRES, pourvu qu'une surveillance

soit assumée par un membre du corps enseignant.

Le DIP pense ainsi éviter de donner aux locaux scolaires le caractère de locaux d'arrêts et de ternir ainsi l'image qu'un élève peut se faire de son école.

Instituteur ou geôlier ?

Le CC SPN se déclare favorable quant à l'idée du premier projet. Il paraît nécessaire et bienvenu de freiner l'absentéisme auquel nous assistons malheureusement.

En revanche, dans le domaine des arrêts, les membres du CC déplorent le peu de respect accordé à l'enseignant.

Si en haut-lieu on se soucie de donner aux bâtiments scolaires un visage autre que celui de prisons, on semble oublier qu'un enseignant n'est ni un geôlier ni un gendarme à bon marché.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise :

Jean-Pierre MISCHLER, rue du Château, 2114 Fleurier. Tél. (038) 61 30 87.

Double salaire

Au sujet de nos collègues mariés qui enseignent, le CC réaffirme la position de la SPN qui n'a d'ailleurs pas varié d'un pouce au cours de ces derniers mois : un titre délivré par l'Ecole normale (ou titre équivalent) donne droit à un poste d'enseignement sans discrimination de sexe. Notre association n'accepterait donc pas une décision départementale qui irait dans le sens de la mise en question du droit au travail des institutrices mariées.

Radiophotographie

Avant d'entreprendre d'autres démarches, le CC s'adressera au responsable cantonal de la médecine du travail afin de donner suite à une pertinente proposition de notre collègue P. Fellrath. Voici en deux mots notre question : « Vu les effets néfastes sur l'organisme, les enseignants ne pourraient-ils pas subir l'examen radiophotographique tous les DEUX ANS et non plus chaque année ? J.-P. M.

Jura

Réforme et prolongation de la formation des enseignants primaires

UNE ENQUÊTE DE M. MERAZZI

Les membres du corps enseignant primaire de la partie française du canton de Berne ont reçu au début de ce mois du directeur de l'Ecole normale de Bienne un questionnaire qu'ils ont à renvoyer jusqu'au 25 octobre.

L'auteur rappelle que le Conseil exécutif a autorisé le DIP à procéder à la planification des conceptions relatives à la réforme et à la prolongation de la durée des études des enseignants primaires, et qu'un expert scolaire par région linguistique du canton fut chargé des travaux liés à l'étude.

Après avoir pris connaissance des travaux et des rapports les plus importants concernant la formation des enseignants, et établi des contacts avec les différentes instances intéressées par la réforme de la formation, le directeur de l'EN de Bienne, M. Merazzi, estime qu'un processus de réforme d'une telle importance ne saurait

se dérouler en vase clos et qu'il ne s'agit pas de se livrer à un travail de cabinet.

D'où la raison de l'enquête qui devrait, s'il y est largement répondu, faire connaître l'avis des enseignants jurassiens sur les aspects de la formation qu'il convient d'améliorer, sur les domaines de la formation générale et de la formation professionnelle, sur les voies de formation, etc.

Dans le contexte politique actuel, on peut regretter que cette enquête certes indispensable n'ait pas été patronnée dans une plus large représentation géographique, par exemple par les trois directeurs des écoles normales. Son audience n'en aurait été que plus large.

Autre regret, celui de constater que le groupe de travail sur la prolongation des études créé par arrêté du Conseil exécutif, formé de onze membres, ne compte aucun représentant du Jura-Nord, et un seul enseignant du Jura-Sud !

A. Babey.

Pauvre Espagne, pauvre de nous !

Liliane,

J'ai lu ton cri du cœur et tes exhortations à entreprendre un véritable blocus économique contre l'Espagne. Je t'approuve tellement que je n'ai pas pour ma part attendu l'exécution des cinq malheureux pour refuser d'acheter tout produit venant de ce pays, comme de m'y rendre en vacances.

J'ai agi de même avec l'Algérie lorsque d'innocents enfants de Pieds Noirs étaient égorgés par les Fellaghas. Je ne

roulerai pas dans la voiture X, fabriquée en Union soviétique et vendue en Europe, aussi longtemps qu'un million de suppliés souffriront mille fois la mort dans l'archipel du Goulag.

Mais le plus difficile n'est pas de commencer l'action, c'est de la poursuivre et de tenir. En me rendant l'été dernier en Algérie, n'ai-je pas trahi la mémoire des petits Pieds Noirs ? Résisterai-je longtemps à l'envie que m'a donnée Cendrars de prendre un billet pour le Transsibérien, si toutefois, après mon aveu, le visa m'est

accordé ? Enfin, la place qui attend dans ma discothèque ce chant de Luisillo édité à Madrid restera-t-elle vide longtemps encore ?

Et pourquoi cette liste trop courte ? N'y a-t-il pas encore les Etats-Unis, l'Irlande du Nord, l'Afrique du Sud, le Chili, Haïti, l'Inde, la République populaire du Congo... ?

Que de manifs en perspective ! Pauvre de nous !

A. Babey.

Centre de perfectionnement du corps enseignant

Cours et manifestations du mois de novembre 1975

2.1.2. **Méthodologie de l'allemand à l'école primaire** : M. S. Moeschler, Porrentruy, le 5 novembre à Delémont.

3.3.1. **A. Le jardin d'enfants, sa destination : développer la personnalité ou préparer aux disciplines scolaires, ou les deux à la fois ? B. Directivité — Non directivité au jardin d'enfants (AMEEJB)** : M. W. Perret, Neuchâtel, les 19 et 26 novembre à Bienne.

3.9.2. **Hockey sur glace** : IEP, SJMG, le 22 novembre à Moutier.

3.10. **Expression corporelle et initiation au mime** : Mime Amiel, Pully, dès le 12 novembre à Moutier.

3.16.11. **Tissage** : M^{lle} G. Jacot, dès le 5 novembre à Tramelan.

3.16.13. **Tissage** : M^{me} H. Sanglard, Porrentruy, dès le 19 novembre à Saignelégier.

3.22. **Nouer et teindre (ACBMOSJ)** : M^{me} A. Guenat-Liengme, Bienne, les 12 et 19 novembre à Delémont.

3.28.1. **Education civique européenne** : Commission romande d'éducation civique européenne, en collaboration avec le CPS, du 11 au 15 novembre à Crêt-Bérard.

3.35.4. (554) **L'enseignement par objectifs** : plusieurs collaborateurs, du 27 au 29 novembre à Berne.

3.49.2. **Droit civil** (cours organisé sous l'égide du CPS) : M. O. Troehler, La Neuveville, le 5 novembre à Moutier.

3.50.5. **Patinage artistique (scolaire)** : IEP, SJMG, le 15 novembre à Porrentruy.

3.52.2. **Le langage poétique et la poésie du XX^e siècle (COPMS)** : M. J.-P. Pellaton, dès le 7 novembre à Moutier.

3.54.2. **Cinéma : cours d'initiation au 7^e art** : M. F. Widmer, Delémont, dès le 5 novembre à Delémont.

3.56.2. **Directivité et non directivité** : M. W. Perret, Neuchâtel, les 5 et 12 novembre à Moutier.

3.56.11. **La drogue** : M^e M. Girardin, Moutier, le 14 novembre à Moutier.

Rédacteur de la rubrique jurassienne :
Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

Fribourg

Le Centre de documentation pédagogique enfin dans ses meubles

Son ancêtre le Musée pédagogique

Parler de la création de ce centre évoque spontanément le souvenir de son ancêtre qui n'était autre, toute proportion gardée, que le Musée pédagogique que les générations passées ont connu. Que la bienveillance nous garde d'en parler avec l'ironie ou le sourire condescendant que l'on témoigne aux institutions tombées en désuétude. Oyez plutôt. En 1903 déjà,

un maître primaire avait suggéré l'idée, prophétique à l'époque, de constituer un centre de consultation d'ouvrages et de travaux pédagogiques. L'idée trouva sa réalisation sous la forme de ce musée dit pédagogique qui élut finalement domicile dans les combles de l'ancienne poste. Noblesse oblige. Ce qui en constituait la bibliothèque pédagogique proprement dite avait occupé pendant longtemps un secteur de la Bibliothèque cantonale universitaire.

L'œuvre d'Eugène Coquoz

C'est à cet instituteur d'avant-garde que revint le grand mérite durant des années de rassembler, d'entretenir, de diffuser les acquisitions qu'il procurait à grand renfort de recherches, de relations dans le défunt « Bulletin pédagogique ». Durant plusieurs années, il mena de front son enseignement à l'école primaire et de professeur de méthodologie à l'Ecole normale.

Sous l'impulsion du chanoine Barbey

Le Centre de documentation que l'on salue avec tant d'intérêt aujourd'hui est le résultat concret des efforts tentés sous

l'égide d'une commission présidée par M. le chanoine Barbey dont il est difficile d'apprécier les titres qu'il s'est acquis à la gratitude du corps enseignant. Si bien intentionné fût-elle, cette commission manquait de locaux et de crédits. Toujours ces crédits. C'est à elle pourtant que revint le mérite de pousser activement à la création du centre dont la naissance fut si laborieuse. Cette institution réalisée maintenant dans des proportions convenables fut à plusieurs reprises à la veille de démarrer en collaboration avec le service du matériel scolaire. De nouveau le manque d'espace et de personnel fit sombrer le projet. L'idée d'intégrer le futur centre à l'ESG n'eut pas plus de succès.

'Affectation provisoire

Il fallut finalement le décret du Grand Conseil de mai 1971 adoptant le projet d'agrandissement de l'Ecole normale des instituteurs, pour qu'enfin le Centre de documentation y trouve une surface à peu près suffisante. Entre temps, le centre provisoire confié à M. Pierre Luisoni à qui il fallut beaucoup d'optimisme pour l'organiser bien modestement, avait trouvé asile dans l'ancien bâtiment du Thérésianum. Locaux terriblement exigus que l'institution vient de quitter pour s'établir enfin dans la pièce toute neuve devenue sa destination définitive. Ainsi, après maintes tribulations, tergiversations, hésitations et renvois, le centre occupe une

place digne de lui, de la persévérance de son animateur.

Septembre 1975

Depuis le début de son fonctionnement, en août 1972, date de la mise à disposition du corps enseignant, le centre ne cesse de susciter un très grand intérêt au sein du corps enseignant primaire particulièrement. Déjà fort réjouissant, le succès qu'il rencontre prospérera à la cadence des équipements qu'il attend, au rythme des crédits qu'on lui souhaite.

Son inauguration aura lieu en même temps que celle de l'imposant agrandissement de l'Ecole normale, en novembre prochain.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise : Albert CARREL, Reichlen 2, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 46 80.

C₂

Activité créative

Pour éveiller l'activité créative chez l'enfant, la collection le Trèfle (Gamma) suggère aux instituteurs et aux mamans de nombreux travaux sur la base d'un matériel simple.

Venez assister aux animations qui sont organisées l'après-midi avec la participation d'enfants à

Yverdon, Librairie Chapuis,

le 29 octobre 1975

Monthey, Librairie Gaillard,

le 5 novembre 1975

Bienne, Librairie Luthi,

le 12 novembre 1975

Genève, Grand Passage, rayon librairie,

le 20 novembre 1975

chez l'enfant

Idéal pour l'audio-visuel : « Eumig Mark-S O & M »

Projecteur Super 8 sonore, à son optique et magnétique

Maturité technique et universalité d'emploi

Il y a quelque six mois, le nouveau projecteur sonore « Eumig Mark-S O & M » faisait son apparition sur le marché, qui lui a réservé un excellent accueil. Il s'agit d'un projecteur dit **bisonore**, puisqu'il projette à volonté les films à son magnétique et à son optique.

La lecture de la piste magnétique obéit à la technologie qui a déjà fait le succès de plus d'un demi-million de projecteurs sonores 8 mm de la maison Eumig. Quant à la lecture du son optique, elle est assurée par une cellule au silicium, par une lampe de 4 V/0,75 A et un objectif à quatre lentilles. Ce dispositif assure la mise en valeur optimale de l'information acoustique enregistrée sur la piste optique. La commutation du système magnétique au système optique est électrique. L'écart son-image est de 18 images pour le son magnétique et de 24 images pour le son optique. A la cadence de projection de 24 images/sec., la courbe de réponse est de 80-5000 hertz en son optique et de 75-10 000 hertz en son magnétique.

Un pont nécessaire

Avec le projecteur **bisonore** « Mark-S O & M », Eumig a jeté un pont entre le son optique et le son magnétique. C'est à la fin des années 60 que l'on a commencé à discuter des avantages réciproques du son optique et du son magnétique en Super 8, par rapport aux autres supports audio-visuels. On sait en particulier que, depuis le début du cinéma parlant, tous les films commerciaux projetés dans les salles ont une piste sonore optique.

Le son optique a ses avantages. En particulier pour les questions de tirage. Quand on veut faire de nombreuses copies d'un film original, seul le son optique entre en considération, car c'est un procédé financièrement plus avantageux. Techniquement, la copie des films sonores à piste magnétique est également possible, mais elle revient sensiblement plus cher. C'est pourquoi la question du son magnétique ne s'est en fait jamais posée

aux producteurs de films commerciaux. A leurs yeux, il n'existe rien d'autre que le son optique.

Le son magnétique — la solution des amateurs

En cinéma sonore amateur, les choses se présentent différemment. La majorité des films tournés par les amateurs restent des exemplaires uniques. La question de la copie ne se posant pas, l'enregistrement du son sur une piste magnétique en bordure du film présente de sérieux avantages :

- courbe de réponse supérieure à la projection ;
- possibilités illimitées de correction par effacement et réenregistrement ;
- totale liberté de création lors de la réalisation de la partie sonore d'un film.

Service de placements SPR

Echange avec l'Angleterre

Jeune Anglais, 16 ans, cherche accueil, tout de suite, pour un mois, dans famille romande. Offre en contre-partie séjour en Angleterre, l'été prochain.

A. Pulfer, 1802 Corseaux.

Correspondance scolaire

Collègue français (Etampes) cherche classe de 10 ans pour échange de correspondance.

A. Pulfer, 1802 Corseaux.

CRoTCES

Les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre, les chefs d'établissements secondaires de Suisse romande et du Tessin ont tenu leur assemblée générale d'automne aux Haudères. Leur conférence (la CRoTCES) groupe 125 directeurs (90 % des écoles secondaires). Une soixantaine d'entre eux étaient présents à ce séminaire d'automne, présidé par M. Bernard Grandjean, directeur du Centre scolaire secondaire de Colombier/Neuchâtel.

La première journée fut consacrée à la

réunion statutaire, et à la **poursuite de l'inventaire des systèmes romands d'éducation au degré secondaire inférieur**, commencé à Bex au printemps. Le système valaisan fut présenté par M. Pierre Putalaz, inspecteur, et le système bernois par M. Maurice Villard, inspecteur pour la partie romande du canton de Berne.

La deuxième journée fut consacrée à l'évocation de la **fonction de directeur en France et en Grande-Bretagne**, présentée par M. Jean Beaussier, collaborateur de l'INAS (Institut national d'administration scolaire et universitaire, à Paris).

Une réflexion commune sur ces fonctions et leurs particularités dans les divers cantons romands suivit. La troisième journée permit des échanges de vue sur le **statut du directeur en Suisse romande et au Tessin**.

Un groupe de travail temporaire sur les divers problèmes d'actualité, pédagogiques et de fonctionnement, impliqués dans ce statut, a été constitué.

Comme à l'accoutumée, le séminaire, tenu dans un cadre merveilleux, permit des échanges avec les autorités politiques et scolaires locales, et des contacts fructueux entre directeurs de tous les cantons représentés à la CRoTCES.

Chat botté

Mensuel pour enfants de 6 à 9 ans.

Avec le numéro de septembre qui vient de sortir de presse, CHAT BOTTÉ revêt une nouvelle livrée, haute en couleur, d'un format plus agréable et avec 24 pages. Sa rédactrice, M^{lle} Lucienne Eich, a mis au service de ses jeunes lecteurs, toute sa fantaisie, son enthousiasme et ses dons pédagogiques pour préparer ce numéro au sommaire duquel vous trouverez :

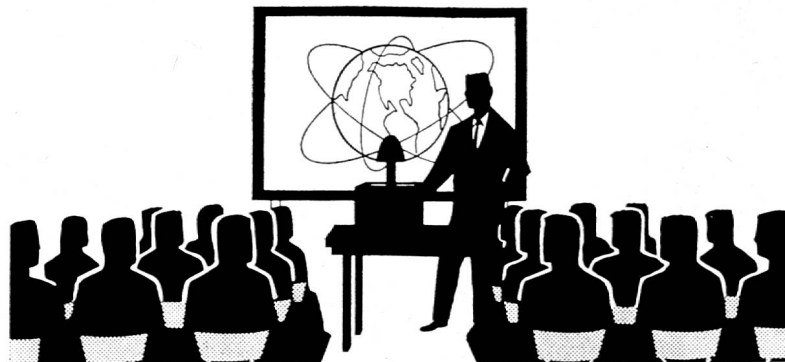
Une farce de Bricole et Nicolas - Un reportage : la vie des indiens Navajos - Une histoire - Des jeux - Des marionnettes - Un mini-livre « Petit Roi » - Une bande dessinée : Yvan et Aline - Un bricolage - Le courrier - Des coloriages, etc.

Abonnement annuel (10 numéros) : Fr. 20.— ; 5 numéros : Fr. 12.—. Chaque numéro peut être obtenu séparément au prix de Fr. 2.50. Administration : Chat botté, 6, chemin de Pré-Fleuri, case postale 121, 1000 Lausanne 13, tél. (021) 27 30 01. CCP 10 - 666.

Demandez des spécimens à l'administration.

A propos de l'enseignement audio-visuel:

En 1975 comptera tout ce qui peut faciliter l'enseignement!

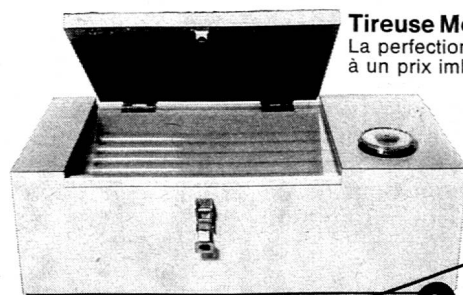


Aujourd'hui beaucoup d'instituteurs se sentent surchargés, car des classes trop nombreuses ne leur laissent pas assez de temps pour préparer les leçons.

C'est justement dans ce contexte que l'enseignement audio-visuel prend une importance décisive: il permet au maître de présenter les sujets plus vite et les rend plus faciles à assimiler.

Pour que chaque pédagogue puisse désormais préparer lui-même, rapidement et sans problèmes, le matériel de projection dont il a besoin, Messerli a mis au point une tireuse absolument nouvelle. Offerte au prix incroyable de Fr. 680.- seulement.

Vraiment, chaque membre du corps enseignant a désormais avantage à tirer lui-même des transparents sur films Tecnifax-Diazochrome. Veuillez vous renseigner auprès des spécialistes Messerli. Ils vous aideront avec plaisir en théorie et en pratique.



Tireuse Messerli 615
La perfection
à un prix imbattable.

680.-



Messerli

A. Messerli SA 80, rue de Lausanne 1202 Genève

Aux spécialistes de Messerli

Veuillez me renseigner sur:

- ☐ la tireuse Messerli 615
- ☐ le rétro-projecteur Messerli 250 NV
- ☐ les films Tecnifax-Diazochrome

Nom et prénom: _____

No et rue: _____

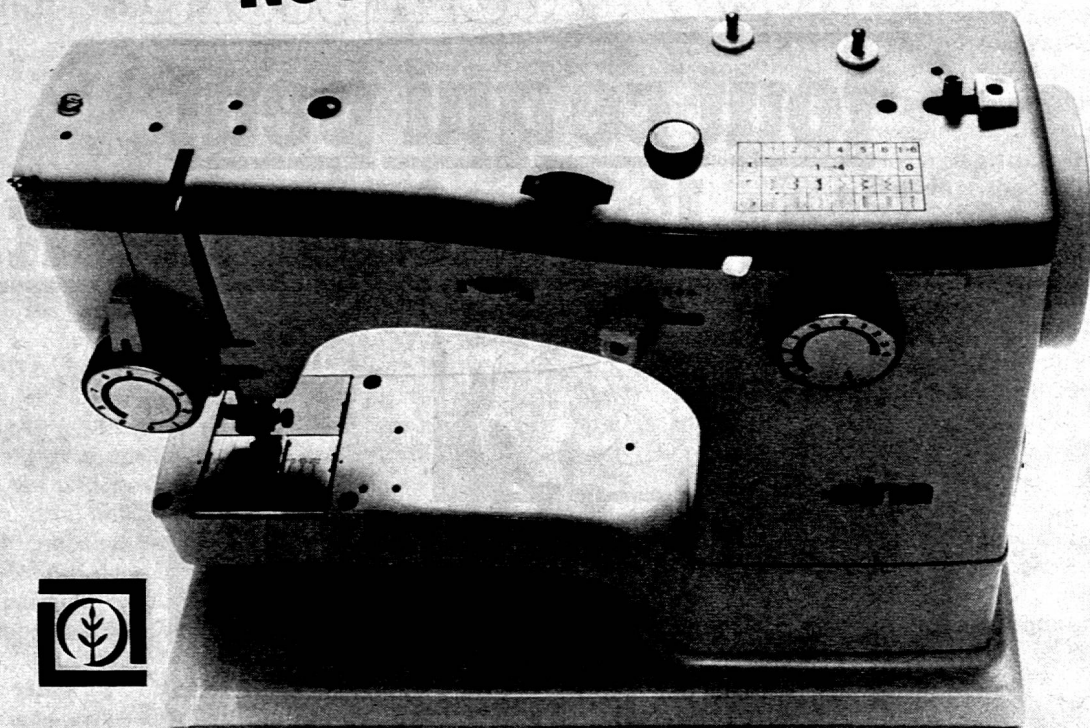
NPA et localité: _____

LE

Siège social:
Glattbrugg 01-810 30 40
Sägereistrasse 29

Succursales:
Bâle 061-42 70 59
Berne 031-55 82 22/23
Genève 022-31 09 04
Grabs 085-6 55 12
Kriens 041-41 00 80
Lugano 091-3 92 12
Sierre 027-55 98 55

NOUVEAU ELNA T SP



AGREABLE A ENSEIGNER PARCE QUE FACILE A UTILISER

Parmi une gamme de 13 modèles, Elna offre maintenant la machine à coudre utilitaire par excellence Elna T SP (Top Special) avec un programme de couture élargi et entièrement incorporé (14 points dont 11 utilitaires spécialement pour tissus stretch et la boutonnière automatique).

Un schéma placé sur l'Elna T SP permet la sélection facile des points.

Elna offre des rabais avantageux aux écoles et maîtresses de couture et met à disposition du personnel compétent pour des cours spéciaux et un service d'entretien des machines.

elna



COUPON

pour une documentation complète sur les machines à coudre Elna et le matériel scolaire gratuit.

Nom: _____
Prénom: _____
Rue: _____
NP/Lieu: _____

A envoyer à: ELNA S.A., 1211 Genève 13

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

J.A.
1820 Montreux 1